

## Codes ISO d'identification des Pays

Il s'agit des codes de pays mis au point par l'Organisation internationale de normalisation, reconnus et utilisés dans le monde entier.

<b>AL</b>	Albanie
<b>DZ</b>	Algérie
<b>AD</b>	Andorre
<b>BA</b>	Bosnie-Herzégovine
<b>CY</b>	Chypre
<b>HR</b>	Croatie
<b>EG</b>	Egypte
<b>ES</b>	Espagne
<b>FR</b>	France
<b>GR</b>	Grèce
<b>IL</b>	Israël
<b>IT</b>	Italie
<b>LY</b>	Jamahiriya Arabe Libyenne
<b>JO</b>	Jordanie
<b>LB</b>	Liban
<b>MT</b>	Malte
<b>MA</b>	Maroc
<b>MC</b>	Monaco
<b>MK</b>	Ex République Yougoslave de Macédoine
<b>PT</b>	Portugal
<b>SY</b>	République Arabe Syrienne
<b>SM</b>	Saint-Marin
<b>SI</b>	Slovénie
<b>TN</b>	Tunisie
<b>TR</b>	Turquie
<b>YU</b>	Yougoslavie

---

## Codification des Sites et des Complexes de zones Humides

Dans la procédure d'inventaire, il importe d'appliquer un système de codification rigoureux permettant de différencier toutes les zones humides identifiées. Le code de référence permet d'identifier toutes les aires de zones humides en tant qu'entités spatialement séparées, et facilite l'enregistrement et l'analyse des données dans les fiches descriptives et la base de données. Bien qu'il y ait de la place pour inscrire dix caractères, il est recommandé d'utiliser un code normalisé et flexible tel que le code proposé par MedWet.

### Numéro de code MedWet

Un numéro de code MedWet (CMW) comprend dix caractères alphanumériques. Il est unique et assigné à un seul site. Plusieurs options de codification à dix caractères sont proposées. Les deux premières entrées permettent toujours d'identifier le pays méditerranéen concerné par son code ISO:

format du code - **CC.NNNNNN.SS**

**CC** - (deux lettres) identifie chaque pays méditerranéen à l'aide de son code ISO correspondant (voir [Annexe C](#)).

Exemple:

**FR** - - - - - : code ISO pour la France (FR).

**NNNNNN** - ces six entrées peuvent être utilisées comme un nombre unique (option A) ou divisées en deux (option B):

**option A** - compteur simple, renvoyant à l'ordre d'inscription de la zone humide dans une région ou un pays;

Exemple: **DZ.000001** - - : site correspondant au numéro 000001 renvoyant à l'ordre de la zone humide dans l'inventaire de l'Algérie (DZ)

**option B** - le premier groupe de caractères se rapporte à une **subdivision du pays**, p.ex.: **numéro de référence d'une carte topographique; quadrillage kilométrique Mercator Transverse Universel; code d'une région administrative; ou code d'un bassin versant et sous-bassin versant** (voir [Annexe A](#)) et le deuxième groupe constitue un **compteur** associé à l'ordre de la zone humide à l'intérieur du premier groupe mentionné;

Exemples:

#### 1. Numéro de référence d'une carte topographique

**PT.0455.01** - - : site renvoyant au code à quatre entrées d'une carte topographique (échelle 1:25 000) + deux entrées pour le compteur dans l'inventaire du Portugal (PT).

**PT.02.0001** - - : site correspondant au code à deux chiffres d'une carte topographique (échelle 1:250 000) + quatre chiffres pour le compteur dans l'inventaire du Portugal (PT).

#### 2. Quadrillage kilométrique Mercator Transverse Universel

**GR.LV21.01** - - : site correspondant au quadrillage kilométrique Mercator Transverse Universel à quatre entrées (10 x 10 km) + deux entrées pour le compteur de l'inventaire de la Grèce (GR).



**3. Région administrative (p.ex. code NUTS; Provinces)**

IT.3204.01 - - : site correspondant au numéro de code NUTS 3204 (Milan) + deux entrées pour le compteur dans l'inventaire de l'Italie (IT).

*Pour certains pays, l'usage du code NUTS n'est pas recommandé (p.ex. Portugal), les limites et l'inscription du site étant susceptibles de varier avec le temps et ne figurant pas toujours sur les cartes topographiques usuelles.*

**4. Code du bassin versant**

PT.TJ0001 - - : site correspondant au code du bassin versant (TJ) sans mention de sous-bassin versant + quatre entrées pour le compteur dans l'inventaire du Portugal (PT).

ES.EB0101.01 - - : site correspondant au code du bassin versant, avec mention du sous-bassin versant (EB0101) + deux entrées pour le compteur dans l'inventaire de l'Espagne (ES).

SS - ces deux dernières entrées sont '00', sauf si le site sece situe dans un complexe et que chaque site est enregistré séparément, à l'intérieur d'un complexe. Dans ce cas, les deux entrées correspondent à l'ordre de classement de chaque site dans le complexe (numéro du site).

Exemple:

**1. Code d'enregistrement d'une zone humide simple ou d'un complexe de zones humides**

ES.000001.00 : Laguna Dulce et Laguna Amarga. La zone humide proprement dite (000001.00) fait partie de l'inventaire de l'Espagne (ES).

**2. Code d'enregistrement de sites faisant partie d'un complexe**

ES.000001.01: Laguna Dulce (Espagne). Dans l'inventaire de l'Espagne (ES), la zone humide proprement dite (000001.01) est englobée dans une zone humide plus vaste (000001.00).

ES.000001.02 : Laguna Amarga (Espagne). Dans l'inventaire de l'Espagne (ES), la zone humide proprement dite (000001.02) et englobée dans une zone humide plus vaste (000001.00), avec la zone humide 000001.01.

La complexité du code dans chaque pays dépendra des objectifs de l'inventaire. Un inventaire établi au niveau national exigera un code plus complexe qu'un inventaire au niveau régional ou local. La méthodologie MedWet peut même être utilisée pour le relevé d'un seul site particulier. Il importe toutefois de savoir qu'un inventaire local ou régional peut très bien, ultérieurement, être incorporé dans un inventaire plus vaste. De ce fait le code doit être mis au point avec le plus grand soin.

**Utilisation du système de codification au niveau national**

(1 - moins adapté; 2 - adapté; 3 - mieux adapté)\*

	Inventaire au niveau national
Code ISO + compteur + Numéro du site	1
Code ISO + code de la carte topographique + compteur + Numéro du site	3
Code ISO + code UTM + compteur + Numéro du site	3*
Code ISO + code NUTS + compteur + Numéro du site	2*
Code ISO + autre code administratif + compteur + Numéro du site	2
Code ISO + code du bassin versant + compteur + Numéro du site	2

\* Ces limites (UTM et NUTS) ne figurent pas toujours sur les cartes topographiques usuelles

## Exemple de système de codification au niveau national - l'inventaire du Portugal

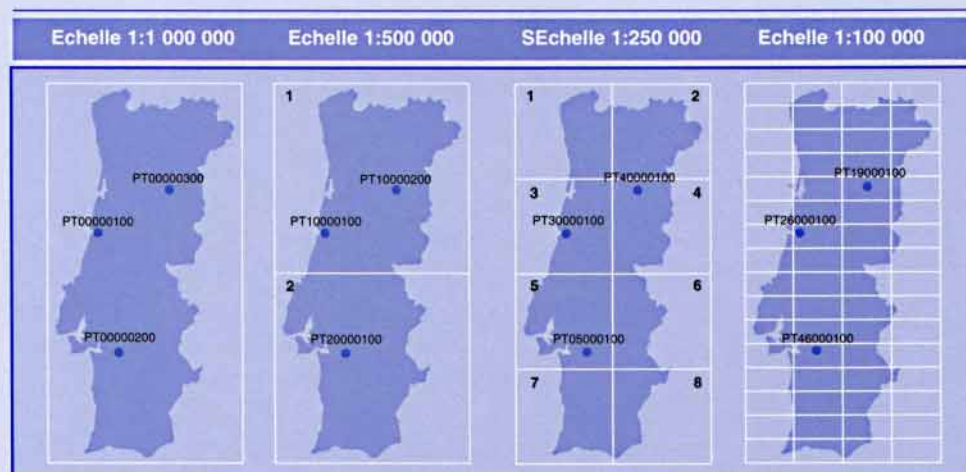
La méthode de codification des sites présentée ici à titre d'exemple, a été expérimentée au Portugal par l'Instituto da Conservação da Natureza (ICN). L'option choisie consistait à identifier spatialement, sur une carte topographique toutes les zones humides mentionnées.

## Code ISO + code de la carte topographique + compteur + Numéro du site

*Quelle échelle utiliser?*

Il importe de choisir judicieusement l'échelle qui sera utilisée, en tenant compte des objectifs de l'inventaire. Les zones humides du Portugal peuvent figurer sur une ou plusieurs cartes. Cela modifiera le nombre de caractères à utiliser dans pour le code de la carte topographique, ainsi que le nombre de niveaux du compteur.

Echelle	Nombre de cartes	Exemple de Format de code Code ISO + code carte topographique + compteur + Numéro du site
1:1 000 000	1	PT + 0 + 00001 + 01
1: 500 000	2	PT + 1 + 00001 + 01
1: 250 000	8	PT + 6 + 00001 + 01
1:100 000	64	PT + 53 + 0001 + 01
1:50 000	150	PT + 123 + 001 + 01
1:25 000	612	PT + 234 + 001 + 01



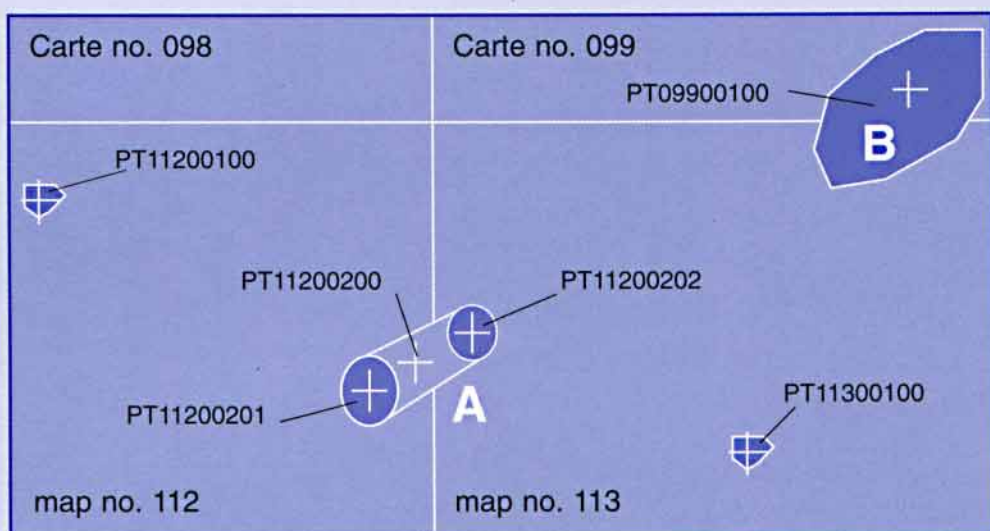
L'équipe portugaise a choisi de travailler avec des cartes au 1:50 000. Sur chacune des cartes du Portugal figure un nombre unique à trois chiffres. Les pays ne disposant pas de tels codes pourront aisément en créer un spécialement pour l'inventaire. Cette tâche peut incomber au coordonnateur de l'inventaire, qui modifiera le code des cartes existantes ou procédera à un quadrillage d'une carte unique du pays, créant son propre numéro de code séquentiel.



Après avoir choisi l'échelle à utiliser, les codes peuvent être créés par chaque équipe responsable de différentes régions, indépendamment du coordonnateur. Chaque équipe peut enregistrer les informations dans une base de données MedWet distincte, qui pourra être compilée ultérieurement au niveau national.

Chaque zone humide identifiée (avant ou après le travail de terrain) figurera sur la carte, en inscrivant le code MedWet correspondant à son centre approximatif. Si les limites de la zone humide incluent plusieurs cartes, le code de la zone humide renverra au code de la carte où se trouve le centre du site ou du complexe de zones humides.

*Les cartes ayant servi de référence pour les codes des sites ne seront généralement pas utilisées comme base pour délimiter les différents habitats de zones humides car ce travail requiert en principe une échelle beaucoup plus précise.*



+ Centre du site ou du complexe de zones humides

Système de codification appliqué à différents sites se trouvant sur plusieurs cartes au 1:50 000 portant les numéros hypothétiques 098, 099, 112 et 113.

- A** est une zone humide complexe discontinue (PT11200200), dont les limites ont été définies arbitrairement pour englober les deux sites discontinus (PT11200201 et PT11200202)
- B** est une zone humide simple (PT09900100).

## Nomenclature des unités territoriales pour les statistiques (NUTS)

L'Office des statistiques des Communautés européennes (Eurostat) a mis au point un système de codification hiérarchique normalisé pour les régions de l'Union européenne. Dans la région méditerranéenne, ces codes existent pour cinq pays: Portugal, Espagne, France, Italie et Grèce (voir liste). Les deux premières entrées permettent d'identifier le pays. Les suivantes correspondent aux régions administratives hiérarchiques (des plus grandes aux plus petites).

Les pays non-membres de l'UE utiliseront les listes existantes ou en établiront une nouvelle. Il est recommandé d'utiliser le code ISO du pays (voir **Annexe C**) pour les deux premiers caractères de ce code.

Les divisions NUTS sont indiquées ici pour la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal.

<b>GR</b>	<b>ELLADA</b>	<i>Code</i>	<i>NUTS 1</i>	<i>NUTS 2</i>	<i>NUTS 3</i>
<b>GR1</b>	<b>VOREIA ELLADA</b>				
<b>GR11</b>				Anatoliki Makedonia, Thraki	
<b>GR111</b>					Evros
<b>GR112</b>					Xanthi
<b>GR113</b>					Rodopi
<b>GR114</b>					Drama
<b>GR115</b>					Kavala
<b>GR12</b>				Kentriki Makedonia	
<b>GR121</b>					Imathia
<b>GR122</b>					Thessaloniki
<b>GR123</b>					Kilkis
<b>GR124</b>					Pella
<b>GR125</b>					Pieria
<b>GR126</b>					Serres
<b>GR127</b>					Chalkidiki
<b>GR13</b>				Dytiki Makedonia	
<b>GR131</b>					Grevena
<b>GR132</b>					Kastoria
<b>GR133</b>					Kozani
<b>GR134</b>					Florina
<b>GR14</b>				Thessalia	
<b>GR141</b>					Karditsa
<b>GR142</b>					Larisa
<b>GR143</b>					Magnisia
<b>GR144</b>					Trikala
<b>GR2</b>	<b>KENTRIKI ELLADA</b>				
<b>GR21</b>				Ipeiros	
<b>GR211</b>					Arta
<b>GR212</b>					Thesprotia
<b>GR213</b>					Ioannina
<b>GR214</b>					Preveza
<b>GR22</b>				Ionia Nisia	
<b>GR221</b>					Zakynthos
<b>GR222</b>					Kerkyra
<b>GR223</b>					Kefallinia
<b>GR224</b>					Lefkada
<b>GR23</b>				Dytiki Ellada	
<b>GR231</b>					Aitoloakarnania

# ANNEXE E

GR232		Achaia
GR233		Ileia
GR24	Stereia Ellada	
GR241		Voiotia
GR242		Evvoia
GR243		Evrytania
GR244		Fthiotida
GR245		Fokida
GR25	Peloponnisos	
GR251		Argolida
GR252		Arkadia
GR253		Korinthia
GR254		Lakonia
GR255		Messinia

## GR3 ATTIKI

GR4	NISIA AIGAIYOU, KRITI	
GR41	Voreio Aigaio	
GR411		Lesvos
GR412		Samos
GR413		Chios
GR42	Notio Aigaio	
GR421		Dodekanisos
GR422		Kyklades
GR43	Kriti	
GR431		Irakleio
GR432		Lasithi
GR433		Rethymni
GR434		Chania

## ES ESPAÑA

Code	NUTS 1	NUTS 2	NUTS 3
ES1	NOROESTE		
ES11		Galicia	
ES111			La Coruna
ES112			Lugo
ES113			Orense
ES114			Pontevedra
ES12		Principado de Asturias	
ES13		Cantabria	
ES2	NORESTE		
ES21		Pais Vasco	
ES211			Alava
ES212			Guipuzcoa
ES213			Vizcaya
ES22		Comunidad Foral de Navarra	
ES23		La Rioja	
ES24		Aragon	
ES241			Huesca
ES242			Teruel
ES243			Zaragoza



<b>ES3</b>	<b>COMUNIDAD DE MADRID</b>		
<b>ES4</b>	<b>CENTRO (E)</b>		
<b>ES41</b>		Castilla y Leon	
<b>ES411</b>			Avila
<b>ES412</b>			Burgos
<b>ES413</b>			León
<b>ES414</b>			Palencia
<b>ES415</b>			Salamanca
<b>ES416</b>			Segovia
<b>ES417</b>			Soria
<b>ES418</b>			Valladolid
<b>ES419</b>			Zamora
<b>ES42</b>		Castilla-La Mancha	
<b>ES421</b>			Albacete
<b>ES422</b>			Ciudad Real
<b>ES423</b>			Cuenca
<b>ES424</b>			Guadalajara
<b>ES425</b>			Toledo
<b>ES43</b>		Extremadura	
<b>ES431</b>			Badajoz
<b>ES432</b>			Cáceres
<b>ES5</b>	<b>ESTE</b>		
<b>ES51</b>		Cataluña	
<b>ES511</b>			Barcelona
<b>ES512</b>			Girona
<b>ES513</b>			Lleida
<b>ES514</b>			Tarragona
<b>ES52</b>		Comunidad Valenciana	
<b>ES521</b>			Alicante
<b>ES522</b>			Castellon de La Plana
<b>ES523</b>			Valencia
<b>ES53</b>		Islas Baleares	
<b>ES6</b>	<b>SUR</b>		
<b>ES61</b>		Andalucia	
<b>ES611</b>			Almeria
<b>ES612</b>			Cadiz
<b>ES613</b>			Cordoba
<b>ES614</b>			Granada
<b>ES615</b>			Huelva
<b>ES616</b>			Jaen
<b>ES617</b>			Málaga
<b>ES618</b>			Sevilla
<b>ES62</b>		Region de Murcia	
<b>ES63</b>		Ceuta y Melilla	
<b>ES631</b>			Ceuta
<b>ES632</b>			Melilla



**FR FRANCE**

<i>Code</i>	<i>NUTS 1</i>	<i>NUTS 2</i>	<i>NUTS 3</i>
<b>FR1</b>	<b>ILE DE FRANCE</b>		
<b>FR101</b>			Paris
<b>FR102</b>			Seine-et-Marne
<b>FR103</b>			Yvelines
<b>FR104</b>			Essonne
<b>FR105</b>			Hauts-de-Seine
<b>FR106</b>			Seine-Saint-Denis
<b>FR107</b>			Val-de-Marne
<b>FR108</b>			Val-d'Oise
<b>FR2</b>	<b>BASSIN PARISIEN</b>		
<b>FR21</b>		Champagne-Ardenne	
<b>FR211</b>			Ardennes
<b>FR212</b>			Aube
<b>FR213</b>			Marne
<b>FR214</b>			Haute-Marne
<b>FR22</b>		Picardie	
<b>FR221</b>			Aisne
<b>FR222</b>			Oise
<b>FR223</b>			Somme
<b>FR23</b>		Haute-Normandie	
<b>FR231</b>			Eure
<b>FR232</b>			Seine-Maritime
<b>FR24</b>		Centre	
<b>FR241</b>			Cher
<b>FR242</b>			Eure-et-Loir
<b>FR243</b>			Indre
<b>FR244</b>			Indre-et-Loire
<b>FR245</b>			Loir-et-Cher
<b>FR246</b>			Loiret
<b>FR25</b>		Basse-Normandie	
<b>FR251</b>			Calvados
<b>FR252</b>			Manche
<b>FR253</b>			Orne
<b>FR26</b>		Bourgogne	
<b>FR261</b>			Côte-d'Or
<b>FR262</b>			Nièvre
<b>FR263</b>			Saône-et-Loire
<b>FR264</b>			Yonne
<b>FR3</b>	<b>NORD - PAS-DE-CALAIS</b>		
<b>FR301</b>			Nord
<b>FR302</b>			Pas-de-Calais
<b>FR4</b>	<b>EST</b>		
<b>FR41</b>		Lorraine	
<b>FR411</b>			Meurthe-et-Moselle
<b>FR412</b>			Meuse
<b>FR413</b>			Moselle

FR414			Vosges
FR42		Alsace	
FR421			Bas-Rhin
FR422			Haut-Rhin
FR43		Franche-Comté	
FR431			Doubs
FR432			Jura
FR433			Haute-Saône
FR434			Territoire de Belfort

FR5	OUEST		
FR51		Pays de La Loire	
FR511			Loire-Atlantique
FR512			Maine-et-Loire
FR513			Mayenne
FR514			Sarthe
FR515			Vendée
FR52		Bretagne	
FR521			Côtes-d'Armor
FR522			Finistère
FR523			Ille-et-Vilaine
FR524			Morbihan
FR53		Poitou-Charentes	
FR531			Charente
FR532			Charente-Maritime
FR533			Deux-Sèvres
FR534			Vienne

FR6	SUD-OUEST		
FR61		Aquitaine	
FR611			Dordogne
FR612			Gironde
FR613			Landes
FR614			Lot-et-Garonne
FR615			Pyrénées-Atlantiques
FR62		Midi-Pyrénées	
FR621			Ariège
FR622			Aveyron
FR623			Haute-Garonne
FR624			Gers
FR625			Lot
FR626			Hautes-Pyrénées
FR627			Tarn
FR628			Tarn-et-Garonne
FR63		Limousin	
FR631			Corrèze
FR632			Creuse
FR633			Haute-Vienne

FR7	CENTRE-EST		
FR71		Rhône-Alpes	
FR711			Ain
FR712			Ardèche

FR713		Drôme
FR714		Isère
FR715		Loire
FR716		Rhône
FR717		Savoie
FR718		Haute-Savoie
FR72	Auvergne	
FR721		Allier
FR722		Cantal
FR723		Haute-Loire
FR724		Puy-de-Dôme

FR8	MÉDITERRANÉE	
FR81		Languedoc-Roussillon
FR811		Aude
FR812		Gard
FR813		Hérault
FR814		Lozère
FR815		Pyrénées-Orientales
FR82		Provence-Alpes-Côte d'Azur
FR821		Alpes-de-Haute-Provence
FR822		Hautes-Alpes
FR823		Alpes-Maritimes
FR824		Bouches-du-Rhône
FR825		Var
FR826		Vaucluse
FR83		Corse
FR831		Corse-du-Sud
FR832		Haute-Corse

**IT ITALIA**

Code	NUTS 1	NUTS 2	NUTS 3
IT1	NORD OVEST		
IT11		Piemonte	
IT111			Torino
IT112			Vercelli
IT113			Biella
IT114			Verbano-Cusio-Ossola
IT115			Novara
IT116			Cuneo
IT117			Asti
IT118			Alessandria
IT12		Valle d'Aosta	
IT13		Liguria	
IT131			Imperia
IT132			Savona
IT133			Genova
IT134			La Spezia
IT2	LOMBARDIA		
IT201			Varese
IT202			Como



IT203			Lecco
IT204			Sondrio
IT205			Milano
IT206			Bergamo
IT207			Brescia
IT208			Pavia
IT209			Lodi
IT20A			Cremona
IT20B			Mantova
<hr/>			
IT3	NORD EST		
IT31		Trentino-Alto Adige	
IT311			Bolzano-Bozen
IT312			Trento
IT32		Veneto	
IT321			Verona
IT322			Vicenza
IT323			Belluno
IT324			Treviso
IT325			Venezia
IT326			Padova
IT327			Rovigo
IT33		Friuli-Venezia Giulia	
IT331			Pordenone
IT332			Udine
IT333			Gorizia
IT334			Trieste
<hr/>			
IT4	EMILIA-ROMAGNA		
IT401			Piacenza
IT402			Parma
IT403			Reggio nell'Emilia
IT404			Modena
IT405			Bologna
IT406			Ferrara
IT407			Ravenna
IT408			Forlì-Cesena
IT409			Rimini
<hr/>			
IT5	CENTRO (I)		
IT51		Toscana	
IT511			Massa-Carrara
IT512			Lucca
IT513			Pistoia
IT514			Firenze
IT515			Prato
IT516			Livorno
IT517			Pisa
IT518			Arezzo
IT519			Siena
IT51A			Grosseto
IT52		Umbria	
IT521			Perugia
IT522			Terni
IT53		Marche	

IT531			Pesaro e Urbino
IT532			Ancona
IT533			Macerata
IT534			Ascoli Piceno
<hr/>			
IT6	LAZIO		
IT601			Viterbo
IT602			Rieti
IT603			Roma
IT604			Latina
IT605			Frosinone
<hr/>			
IT7	ABRUZZO-MOLISE		
IT71		Abruzzo	
IT711			L'Aquila
IT712			Teramo
IT713			Pescara
IT714			Chieti
IT72		Molise	
IT721			Isernia
IT722			Campobasso
<hr/>			
IT8	CAMPANIA		
IT801			Caserta
IT802			Benevento
IT803			Napoli
IT804			Avellino
IT805			Salerno
<hr/>			
IT9	SUD		
IT91		Puglia	
IT911			Foggia
IT912			Bari
IT913			Taranto
IT914			Brindisi
IT915			Lecce
IT92		Basilicata	
IT921			Potenza
IT922			Matera
IT93		Calabria	
IT931			Cosenza
IT932			Crotone
IT933			Catanzaro
IT934			Vibo Valentia
IT935			Reggio di Calabria
<hr/>			
ITA	SICILIA		
ITA01			Trapani
ITA02			Palermo
ITA03			Messina
ITA04			Agrigento
ITA05			Caltanissetta
ITA06			Enna

ITA07		Catania
ITA08		Ragusa
ITA09		Siracusa

ITB	SARDEGNA	
ITB01		Sassari
ITB02		Nuoro
ITB03		Oristano
ITB04		Cagliari

**PT PORTUGAL**

<i>Code</i>	<i>NUTS 1</i>	<i>NUTS 2</i>	<i>NUTS 3</i>
PT1	CONTINENTE		
PT11		Norte	
PT111			Minho-Lima
PT112			Cávado
PT113			Ave
PT114			Grande Porto
PT115			Tâmega
PT116			Entre Douro e Vouga
PT117			Douro
PT118			Alto Trás-os-Montes
PT12		Centro (P)	
PT121			Baixo Vouga
PT122			Baixo Mondego
PT123			Pinhal Litoral
PT124			Pinhal Interior Norte
PT125			Dão-Lafões
PT126			Pinhal Interior Sul
PT127			Serra da Estrela
PT128			Beira Interior Norte
PT129			Beira Interior Sul
PT12A			Cova da Beira
PT13		Lisboa e Vale do Tejo	
PT131			Oeste
PT132			Grande Lisboa
PT133			Península de Setúbal
PT134			Médio Tejo
PT135			Lezíria do Tejo
PT14		Alentejo	
PT141			Alentejo Litoral
PT142			Alto Alentejo
PT143			Alentejo Central
PT144			Baixo Alentejo
PT15		Algarve	



## Corine Biotopes: Types d'habitats des zones humides

Cette liste couvre les types de biotopes CORINE correspondant à des zones humides ou incluant des zones humides, et se trouvant dans des pays méditerranéens.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter: European Communities - Commission. 1991. *CORINE biotopes manual. Habitats of the European Community. Part.2.* Office for Official Publications of the European Communities.

### 1 COMMUNAUTES COTIERES ET HALOPHYTES

- 11 **Océans et mers, communautés marines:**  
Eaux océaniques et du plateau continental, communautés pélagiques et benthiques associées, ainsi qu'herbiers marins à plantes vasculaires.
- 12 **Côtes, criques et autres caractéristiques côtières:**  
Baies et chenaux étroits, y compris rias et détroits, à l'exclusion des estuaires.
- 13 **Estuaires et cours d'eau influencés par la marée:**  
Chenaux fluviaux situés en-dessous de la limite des marées hautes, y compris eaux et lit du chenal, végétation de ceinture émergente non comprise.
- 14 **Vasières et bancs de sable:**  
Surfaces littorales recouvertes de sable et de vase, partiellement submergées à chaque marée, dépourvues de plantes vasculaires, mais généralement tapissées de cyanophycées et de diatomées.
- 15 **Marais salés, steppes salées, garrigues gypsiques, forêts salées:**  
Communautés végétales submergées à marée haute à une certaine époque du cycle annuel des marées. Egalement, communautés côtières halophiles et gypsophiles, p.ex. marais salés méditerranéens, fourrés des marais salés, etc.
- 16 **Dunes littorales et plages de sable:**  
En général, côtes sableuses, mais en particulier, étendues de sable littorales, créées par l'action du vent, et souvent colonisées et stabilisées par des communautés de plantes herbacées.
- 17 **Plages de galets:**  
Plages recouvertes de galets, ou parfois de sable grossier, généralement formées par l'action des vagues.
- 18 **Falaises marines et rivages marins rocheux:**  
Formations rocheuses adjacentes à la mer ou séparées d'elle par une étroite ligne de rivage.
- 19 **Ilots, rochers, récifs, bancs, hauts-fonds:**  
Petites îles dans la mer ou dans de vastes plans d'eau.
- 1A **Agrosystèmes côtiers**

### 2 EAUX NON MARINES

- 21 **Lagunes côtières:**  
Eaux littorales saumâtres à hypersalines, souvent séparées de la mer par des bancs de sable ou de vase.
- 22 **Eau douce stagnante:**  
Lacs, étangs et mares d'origine naturelle, contenant de l'eau. Plans d'eau douce façonnés par l'homme, y compris réservoirs et canaux.
- 23 **Eau saumâtre et salée stagnante:**  
Lacs, étangs, mares et fossés saumâtres, salins ou hypersalins.
- 24 **Eaux courantes:**  
Tous les cours d'eau (ruisseaux, rivières et fleuves).

### 3 FOURRES ET PRAIRIES

- 31 Landes et fourrés tempérés**  
Landes humides, tourbeuses ou semi-tourbeuses (autres que tourbières de couverture).
- 37 Prairies humides et communautés d'herbes hautes**  
Prairies humides non ou légèrement améliorées; communautés herbacées hautes.

### 4 FORETS

- 44 Ripisylve et fourrés alluviaux et marécageux tempérés:**  
Végétation arborée et buissonneuse de plaines d'inondation, marais et tourbières.

### 5 TOURBIÈRES ET MARAIS

- 51 Tourbières hautes:**  
Communautés hautement oligotrophes et acides, où dominent les sphaignes, qui colonisent et forment la tourbe.
- 53 Végétation de ceinture:**  
Roseaux et communautés de joncs, au bord des lacs, fleuves, rivières et ruisseaux, ainsi que tourbières basses et marais eutrophes.
- 54 Tourbières basses, tourbières de transition et sources:**  
Jonchaies et communautés végétales associées aux tourbières basses, tourbières de transition et tourbières tremblantes; végétation associée aux sources.

### 6 ROCHES, EBOULIS ET SABLES INTÉRIEURS

- 62 Falaises et roches exposées intérieures:**  
En particulier, roches très humides, ruisselantes, en surplomb ou verticales, ou collines, montagne et basses-terres méditerranéennes.
- 64 Dunes de sable intérieures (continentales):**  
En particulier, dunes paléo-côtières et fossiles, et dunes fluviales.
- 65 Grottes:**  
Grottes ou systèmes de grottes naturelles, au moins partiellement inondés.
- 66 Communautés des sites volcaniques:**  
Sites et produits d'activité volcanique récente, abritant des communautés biologiques distinctes, p.ex. lac volcanique.

### 8 TERRES AGRICOLES ET PAYSAGES ARTIFICIELS

- 81 Prairies améliorées:**  
Pâturages intensifs humides, souvent sillonnés de canaux d'irrigation.
- 82 Cultures:**  
Cultures inondées, p.ex. rizières et autres terres arables inondables.
- 86 Villes, villages et sites industriels:**  
En particulier, carrières inondées.
- 88 Mines et passages souterrains:**  
Espaces souterrains artificiels, inondés.
- 89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux:**  
Habitats aquatiques hautement artificialisés.



## Directive Habitats Annexe I / habitats Natura 2000

Cette liste couvre les habitats de l'Annexe I de la Directive habitat et Natura 2000 qui comprennent des zones humides et qui se trouvent dans la région méditerranéenne. Les codes présentés ici et à inscrire dans la fiche descriptive sont les codes Natura 2000. Les habitats prioritaires de la Directive sont marqués par un "P".

Code	HABITAT
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
112	P Herbiers de posidonies
1130	Estuaires
1140	Vasières boueuses ou sableuses exondées à marée basse
1150	P Lagunes
1160	Grandes criques et baies peu profondes
1170	Récifs
1180	Colonnes marines causées par des émissions de gaz en eaux peu profondes
1210	Végétation annuelle des laisses de mer
1220	Végétation vivace des rivages de galets
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes (avec <i>Limonium</i> spp. endémiques)
1310	Végétation annuelles pionnières à <i>Salicornia</i> et autres des zones boueuses et sableuses
1320	Prés à <i>Spartina</i> ( <i>Spartinion</i> )
1330	Prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia</i> )
1340	P Prés-salés continentaux ( <i>Puccinellietalia distantis</i> )
1410	Prés-salés méditerranéens ( <i>Juncetalia maritimi</i> )
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques ( <i>Arthrocnemetalia fruticosae</i> )
1510	P Steppes salées ( <i>Limonietalia</i> )
2190	Dépressions humides interdunaires
2191	Mares dunaires
2192	Pelouses pionnières dunaires
2193	Bas-marais dunaires
2194	Prairies humides dunaires
2195	Roselières et cariçaies dunaires
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorelia</i> et <i>Isoetes</i>
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i>
3130	Eaux oligotrophes de l'espace médio-européen et péri-alpin avec végétation à <i>Littorella</i> ou <i>Isoetes</i> ou végétation annuelle des rives exondées ( <i>Nanocyperetalia</i> )
3131	Eaux oligotrophes de l'espace médio-européen et péri-alpin avec végétation à <i>Littorella</i> ou <i>Isoetes</i>
3132	Eaux oligotrophes de l'espace médio-européen et péri-alpin avec végétation annuelle des rives exondées ( <i>Nanocyperetalia</i> )
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à characées
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du type <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>
3160	Lacs dystrophes
3170	P Mares temporaires méditerranéennes



- 3220 Rivières alpines et leurs végétations ripicoles herbacées  
 3221 Communautés fluviatiles subalpines à épilobes de Fleischer  
 3222 Communautés alpines des bancs de graviers  
 3230 Rivières alpines et leurs végétations ripicoles ligneuses à *Myricaria germanica*  
 3240 Rivières alpines et leurs végétations ripicoles ligneuses à *Salix eleagnos*  
 3250 Rivières méditerranéennes permanentes à *Glaucium flavum*  
 3260 Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires  
 3270 Végétation pionnière (*Chenopodietum rubri*) des rivières submontagnardes  
 3280 Rivières méditerranéennes permanentes: *Paspalo-Agrostidion* et *Populus alba*  
 3290 Rivières méditerranéennes intermittentes  
 4020 P Landes humides atlantiques méridionales à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*  
 5140 P Formations de *Cistus palhinhae* sur landes maritimes (*Junipero-Cistetum palhinhae*)  
 6410 Prairies à molinies sur calcaire et argile (*Eu-Molinion*)  
 6431 Communauté de hautes herbes des rives des cours d'eau et forêts  
 6440 Prairies inondables à *Cnidion venosae*  
 7110 P Tourbières hautes actives  
 7120 Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de régénération naturelle)  
 7140 Tourbières de transition et tremblantes  
 7150 Dépressions sur substrats tourbeux (*Rhynchosporion*)  
 7210 P Marais calcaires à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana*  
 7220 P Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)  
 7230 Tourbières basses alcalines  
 8310 Grottes non exploitées par le tourisme  
 8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées  
 91D0 P Tourbières boisées  
 91D1 P Boulaies à sphaignes  
 91D2 P Tourbières boisées à pin sylvestre  
 91D3 P Tourbières boisées à pin à crochets  
 91D4 P Pessières à sphaignes  
 91E0 P Forêts alluviales résiduelles (*Alnion glutinoso-incanae*)  
 91F0 Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves  
 92A0 Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*  
 92B0 Formations ripicoles de rivières méditerranéennes intermittentes à *Rhododendron ponticum*, *Salix* et autres  
 92D0 Galeries riveraines thermo méditerranéennes (*Nerio-Tamariceteae*) et de Sud-Ouest de la péninsule Ibérique (*Securinegion tinctoriae*)

## Typologie des zones humides de Ramsar

Ces codes sont basés sur la **Classification des "Types de Zones humides"** approuvés par la recommandation C.4.7 (Rév.) de la Conférence des Parties Contractantes (Montreux, 1990). Ces catégories sont censées fournir un cadre très large permettant une identification rapide des principaux habitats de zone humide présents dans chaque site.

### NATUREL OU SEMI-NATUREL

- A** **Eaux marines permanentes** peu profondes (moins de six mètres à marée basse); y compris détroits et baies marines.
- B** **Lits marins aquatiques sub-tidaux**; y compris lits de varech, herbiers marins et prairies marines tropicales.
- C** **Récifs coralliens.**
- D** **Rivages rocheux**; y compris îles rocheuses en mer et falaises côtières.
- E** **Plages de sable ou galets**; y compris barres de sable, langues, îlots de sable, et systèmes dunaires.
- F** **Eaux d'estuaires**; eaux permanentes d'estuaires et systèmes deltaïques estuariennes.
- G** **Vasières intertidales**; y compris vasières salées ou de sable.
- H** **Marais salés**; y compris prairies salées et marais salés levés.
- I** **Zones humides intertidales boisées**; y compris mangrove, marécages de nipah et forêts tidales d'eau douce.
- J** **Lagunes côtières saumâtres/salées**; avec au moins une connexion relativement étroite avec la mer.
- K** **Lagunes côtières d'eau douce**; y compris lagunes deltaïques d'eau douce.
- L** **Deltas intérieurs permanents.**
- M** **Fleuves/ruisseaux** (y compris cascades) **permanents.**
- N** **Fleuves/ruisseaux** (y compris cascades) **saisonniers/intermittents.**
- O** **Lacs d'eau douce permanents** (plus de 8 hectares); y compris lacs de bras mort.
- P** **Lacs d'eau douce saisonniers/intermittents** (plus de 8 hectares); y compris lacs des plaines inondables.
- Q** **Lacs saumâtres/salés/alkalins permanents.**
- R** **Lacs saumâtres/salés/alkalins saisonniers/intermittents.\***
- Sp** **Mares et marais saumâtres /salés/alkalins permanents.**
- Ss** **Mares et marais saumâtres/salés/alkalins saisonniers/intermittents.\***
- Tp** **Mares et marais saumâtres d'eau douce permanents**; étangs (moins de 8 hectares), marais et marécages sur sols inorganiques; avec végétation émergente détrempée/inondée au moins durant la majorité de la saison de croissance.
- Ts** **Mares et marais saumâtres d'eau douce saisonniers/intermittents** sur sols inorganiques; y compris prairies inondables saisonnières et marais à carex.\*
- U** **Tourbières non-boisées**; y compris fagnes et tourbières à arbrisseaux.
- Va** **Zones humides alpines**; y compris prairies alpines et eaux temporaires de fonte des neiges.
- Vt** **Zones humides de toundra.**
- W** **Zones humides dominées par les arbustes** (y compris marais d'eau douce dominés par les arbustes) sur sols inorganiques.
- Xf** **Zones humides dominées par les arbres** (y compris forêt marécageuse d'eau douce et marais boisés) sur sols inorganiques.\*
- Xp** **Tourbières boisées**; y compris forêt marécageuse tourbeuse.\*
- Y** **Sources d'eau douce** (y compris oasis).



- Zg **Zones humides géothermiques.**  
Zk **Systèmes hydrologiques souterrains karstiques** y compris grottes

\* y compris (si approprié) les zones humides de plaine inondable : telles que herbages (inclus prairies humides naturelles), bois, forêts ou terres arbustives inondables saisonnièrement.

#### Zones humides artificielles ou pâturées / cultivées intensivement

- 1 **Etangs d'aquaculture** (par exemple bassins de pisciculture, élevages de crevettes).
- 2 **Etangs agricoles, petits réservoirs** (en général moins de 8 hectares).
- 3 **Terres irriguées**; y compris canaux et rigoles d'irrigation et **rizières**.
- 4 **Terres arables inondées saisonnièrement.**#
- 5 **Sites d'exploitation du sel**; marais salants, salines etc.
- 6 **Sites de retenue d'eau**; y compris réservoirs, barrages, digues (en général plus de 8 hectares).
- 7 **Sites d'excavation inondés**; y compris carrières, gravières, glaisières, sablières, puits de mine.
- 8 **Sites de traitement d'eaux usées/sales**; y compris champs d'épandage, étangs/bassins d'oxydation ou de sédimentation etc.
- 9 **Canaux et rigoles**; y compris fossés de drainage.
- 0 Pas d'information.

# y compris prairies et pâturages humides gérés intensivement.



## Codes de Conservation / Information sur le Classement

La présente liste inclut les codes correspondant au statut juridique pour la protection et la gestion, utilisés dans chaque pays, au niveau national et international. Le système de codification Natura 2000 présenté ici sera utilisé dans les pays de l'Union européenne. Les autres pays utiliseront les listes existantes ou en établiront de nouvelles, sur le modèle des listes figurant ci-après. *La liste internationale est la même pour tous les pays du bassin méditerranéen.*

### GRECE

<b>GRO1</b>	Réserve naturelle intégrale centrale à l'intérieur d'un parc national
<b>GRO2</b>	Réserve naturelle intégrale
<b>GRO3</b>	Monuments naturels et éléments naturels marquants (protégés en tant que réserve naturelle intégrale)
<b>GRO4</b>	Forêt esthétique
<b>GRO5</b>	Zone de réserve naturelle intégrale, à l'intérieur d'un parc naturel (boisé)
<b>GRO6</b>	Zone de réserve marine intégrale à l'intérieur d'un parc marin
<b>GRO7</b>	Réserve naturelle intégrale à l'intérieur d'une aire d'éco-développement
<b>GRO8</b>	Réserve naturelle
<b>GRO9</b>	Zone de réserve naturelle à l'intérieur d'un parc naturel (boisé)
<b>GRO10</b>	Zone de réserve marine à l'intérieur d'un parc marin
<b>GRO11</b>	Zone de réserve naturelle à l'intérieur d'une aire d'éco-développement
<b>GRO12</b>	Zone périphérique d'un parc national
<b>GRO21</b>	Station d'élevage de gibier
<b>GRO22</b>	Refuge de faune (gibier)
<b>GRO23</b>	Zone de chasse surveillée
<b>GRO24</b>	Forêt protégée
<b>GRO25</b>	Parc naturel (boisé) - région naturelle aménagée à des fins d'utilisation multiple
<b>GRO26</b>	Parc marin-région naturelle aménagée à des fins d'utilisation multiple
<b>GRO27</b>	Aire d'éco-développement - région naturelle aménagée à des fins d'utilisation multiple/zone de gestion des ressources naturelles
<b>GRO31</b>	Terrain acquis par une organisation non gouvernementale à des fins de conservation de la nature

### ESPAGNE

<b>ES01</b>	Reserva Biologica Nacional
<b>ES02</b>	Reserva integral
<b>ES03</b>	Reserva marina
<b>ES04</b>	Reserva natural
<b>ES05</b>	Reserva Natural de Fauna Salvaje
<b>ES06</b>	Reserva Natural Parcial
<b>ES07</b>	Reserva Integral Natural
<b>ES08</b>	Parque Nacional
<b>ES09</b>	Parque Nacional (Red Estatal)
<b>ES10</b>	Parque Natural
<b>ES11</b>	Parque Regional
<b>ES12</b>	Parque
<b>ES13</b>	Paraje Natural
<b>ES14</b>	Paraje Natural de Interés Nacional
<b>ES15</b>	Paraje Natural de la Comunidad Valenciana
<b>ES16</b>	Sitio Natural de Interés Nacional
<b>ES17</b>	Area Natural de Especial Interés
<b>ES18</b>	Enclave Natural

<b>ES19</b>	Monumento Natural
<b>ES20</b>	Monumento Natural de Interés Nacional
<b>ES21</b>	Paisaje Protegido
<b>ES31</b>	Reserva privada

**FRANCE**

<b>FR01</b>	Parc National (zone centrale)
<b>FR02</b>	Parc National (réserve intégrale)
<b>FR03</b>	Réserve Naturelle (par décret)
<b>FR04</b>	Réserve Naturelle volontaire
<b>FR05</b>	Arrêté Préfectoral de protection de biotope
<b>FR06</b>	Réserve Biologique Domaniale intégrale
<b>FR07</b>	Réserve Biologique Domaniale dirigée
<b>FR08</b>	Réserve Biologique forestière
<b>FR11</b>	Forêt de protection
<b>FR12</b>	Site/Monument inscrit
<b>FR13</b>	Site/Monument classé
<b>FR14</b>	Site acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
<b>FR15</b>	Parc Naturel Régional
<b>FR16</b>	Parc National (zone périphérique)
<b>FR17</b>	Réserve Nationale de chasse
<b>FR18</b>	Réserve de chasse du Domaine Public maritime
<b>FR19</b>	Réserve de chasse du Domaine Public fluvial
<b>FR20</b>	Réserve de chasse approuvée
<b>FR21</b>	Réserve de pêche du Domaine Public fluvial
<b>FR22</b>	Réserve conventionnelle
<b>FR23</b>	Forêt Domaniale
<b>FR24</b>	Forêt Communale bénéficiant du régime forestier
<b>FR31</b>	Site acquis par un Conservatoire des Sites
<b>FR32</b>	Site acquis par le Département
<b>FR33</b>	Réserve libre (à caractère privé)

**ITALIE**

<b>IT01</b>	Parco Nazionale
<b>IT02</b>	Riserva naturale statale
<b>IT03</b>	Parco naturale interregionale
<b>IT04</b>	Parco naturale regionale
<b>IT05</b>	Riserva naturale regionale
<b>IT06</b>	Monumenti naturali
<b>IT07</b>	Oasi di protezione della fauna
<b>IT11</b>	Bellezze naturali
<b>IT12</b>	Aree di verde urbano
<b>IT13</b>	Vincoli idrogeologici
<b>IT14</b>	Aree di protezione di sorgenti d'acqua
<b>IT21</b>	Oasi di protezione costituite da soggetti privati
<b>IT22</b>	Fondi Chiusi

**PORTUGAL**

<b>PT01</b>	Reserva Integral
<b>PT02</b>	Refúgio Ornitológico
<b>PT03</b>	Reserva Botânica



<b>PT04</b>	Reserva Zoológica
<b>PT05</b>	Area Ornitológica a Recuperar
<b>PT06</b>	Parque Nacional
<b>PT07</b>	Reserva Natural
<b>PT08</b>	Parque Natural
<b>PT09</b>	Monumento Natural
<b>PT10</b>	Sítio Classificado
<b>PT11</b>	Paisagem Protegida
<b>PT12</b>	Reserva Partial
<b>PT21</b>	Reserva Ecológica Nacional
<b>PT22</b>	Domínio Público Hídrico
<b>PT23</b>	Reserva Agrícola Nacional
<b>PT24</b>	Mata Nacional
<b>PT25</b>	Reserva Florestal Natural Integral
<b>PT26</b>	Reserva Florestal Natural Parcial
<b>PT27</b>	Reserva Florestal de Recreio
<b>PT28</b>	Zona de Caça Proibida
<b>PT29</b>	Reserva de Caça
<b>PT30</b>	Zona de Caça Nacional
<b>PT31</b>	Zona de Pesca Proibida
<b>PT32</b>	Zona de Pesca Reservada
<b>PT33</b>	Zona de Defesa e Controlo Urbano
<b>PT34</b>	Zona de Caça Associativa
<b>PT35</b>	Domínio Público Marítimo
<b>PT36</b>	Zona de Concessao de Pesca
<b>PT37</b>	Zona de Caça Social
<b>PT38</b>	Zona de Caça Turística
<b>PT41</b>	Sítio de Interesse Biológico

**NIVEAU INTERNATIONAL**
**Pour tous les pays méditerranéens**

<b>INR1</b>	Site de la Convention de Ramsar
<b>IRG1</b>	Réserve biogénétique du Conseil de l'Europe
<b>INE1</b>	Site diplômé du Conseil de l'Europe
<b>INB1</b>	Site de la Convention de Barcelone (ZPS méditerranéennes)
<b>INF1</b>	Réserve de la biosphère de l'UNESCO
<b>INH1</b>	Bien du patrimoine mondial de l'UNESCO
<b>INC1</b>	Zone Spéciale pour la Conservation (Directive «Habitats» de l'UE)
<b>IND1</b>	Zone de Protection Spéciale (ZPS) (Directive "Oiseaux" de l'UE)
<b>INO1</b>	Autre classement international



## Critères d'identification des zones humides d'importance Internationale

### Critères

Une zone humide est identifiée comme étant d'importance internationale si elle remplit l'un ou l'autre des critères présentés ci-dessous :

#### 1. Critères relatifs aux zones humides représentatives ou uniques

*Une zone humide devrait être considérée comme d'importance internationale s'il s'agit :*

- a) d'un bon exemple tout à fait représentatif d'une zone humide caractéristique de la région biogéographique en question; **ou**
- b) d'un exemple particulièrement représentatif d'un type de zone humide répandu dans plusieurs régions biogéographiques; **ou**
- c) d'un exemple représentatif d'une zone humide qui joue un rôle important, du point de vue hydrologique, biologique ou écologique dans le fonctionnement d'un bassin fluvial ou d'un système côtier, notamment si elle est située de part et d'autre d'une frontière; **ou**
- d) d'un exemple d'un type spécifique de zone humide, rare ou inhabituelle dans la région biogéographique en question.

#### 2. Critères généraux tenant compte de la flore ou de la faune

*Une zone humide devrait être considérée comme d'importance internationale:*

- a) si elle abrite un ensemble significatif d'espèces ou de sous-espèces de plantes ou d'animaux rares, vulnérables ou en voie de disparition, ou un nombre significatif d'individus d'une ou de plusieurs de ces espèces; **ou**
- b) si elle présente une valeur particulière pour le maintien de la diversité écologique et génétique d'une région grâce à la richesse et l'originalité de sa flore et de sa faune; **ou**
- c) si elle présente une valeur particulière comme habitat de plantes ou d'animaux à un stade critique de leur cycle biologique; **ou**
- d) si elle revêt une valeur spéciale par la présence d'une espèce végétale ou animale au moins.

#### 3. Critères spécifiques tenant compte des oiseaux d'eau

*Une zone humide devrait être considérée comme d'importance internationale:*

- a) si elle abrite habituellement 20.000 oiseaux d'eau; **ou**
- b) si elle abrite habituellement un nombre significatif d'individus appartenant à des groupes particuliers d'oiseaux d'eau et indicateurs des valeurs, de la productivité ou de la diversité de la zone humide; **ou**
- c) si, dans le cas où l'on dispose de données sur les populations, elle abrite habituellement 1% des individus d'une population d'une espèce ou d'une sous-espèce d'oiseaux d'eau.

#### 4. Critères spécifiques tenant compte des poissons

*“Une zone humide devrait être considérée comme d'importance internationale :*

- a) si l'on y trouve une proportion importante de sous-espèces, d'espèces ou de familles de poissons indigènes, d'individus à différents stades du cycle de vie, d'interactions interspécifiques et/ou de populations représentatives des avantages et/ou des valeurs des zones humides et qu'elle contribue ainsi à la diversité biologique mondiale; **ou**
- b) si elle sert de source d'alimentation importante pour les poissons, de frayère, de zone d'alevinage et/ou de voie de migration dont dépendent des stocks de poissons se trouvant dans la zone humide ou ailleurs” ;

## Lignes directrices pour l'application des Critères

Dans le but d'aider les Parties contractantes à juger s'il convient d'inclure une zone humide particulière dans la Liste des zones humides d'importance internationale, la Conférence des Parties contractantes a formulé les lignes directrices suivantes pour l'application des Critères.

- a) Une zone humide pourrait être considérée comme d'importance internationale selon le Critère 1 si, en raison du rôle exceptionnel qu'elle joue dans les systèmes biologiques, écologiques ou hydrologiques naturels, elle a une importance considérable du fait qu'elle assure la subsistance des communautés humaines qu'elle abrite.

Dans ce contexte, on peut mentionner :

- la fourniture d'aliments, de fibres et de combustibles;
- ou le maintien de valeurs culturelles;
- le maintien de chaînes alimentaires, de la qualité de l'eau, la régulation des crues ou la stabilité du climat. Ce rôle devrait à tous égards rester dans le cadre d'une utilisation durable et de la conservation des habitats et ne devrait pas modifier les caractéristiques écologiques de la zone humide.

-ou-

- b) Une zone humide pourrait être considérée comme d'importance internationale selon le Critère 1, 2 ou 3, si elle est conforme à des lignes directrices supplémentaires élaborées au niveau régional (par ex. Scandinavie ou Afrique de l'Ouest) ou national. L'élaboration de telles lignes directrices régionales ou nationales peut-être particulièrement appropriée :

- là où certains groupes d'animaux (autres que les oiseaux d'eau) et de plantes sont considérés comme étant d'une plus grande utilité comme base d'évaluation;
- ou là où les oiseaux d'eau et autres animaux ne forment pas de grandes concentrations (notamment sous les latitudes septentrionales);
- ou là où la collecte de données est difficile (notamment dans les pays très étendus).

-ou-

- c) Les "groupes particuliers d'oiseaux d'eau indicateurs des valeurs, de la productivité ou de la diversité de la zone humide" mentionnés dans le Critère 3 (b) comprennent l'un ou l'autre des groupes suivants :

- les plongeurs : Gaviidae;
- les grèbes : Podicipedidae;
- les cormorans : Phalacrocoracidae;
- les pélicans : Pelecanidae;
- les hérons, butors, cigognes, ibis et spatules : Ciconiiformes;
- les cygnes, les oies et les canards : Anatidae;
- les rapaces fréquentant les zones humides : Accipitriformes et Falconiformes;
- les grues : Gruidae;
- les limicoles : Charadriidae; et
- les sternes : Sternidae.

-ou-

- d) Les critères spécifiquement fondés sur le nombre d'oiseaux d'eau s'appliquent à des zones humides de dimensions variables selon les différentes Parties contractantes.



S'il est possible de donner des lignes directrices précises sur les dimensions des sites où se trouvent ces oiseaux, les zones humides satisfaisant au critère 3 doivent former une unité écologique et peuvent donc être constituées d'une seule grande aire ou d'un groupe de zones humides de plus petite superficie. Il convient également de tenir compte des mouvements d'oiseaux aux périodes de migration afin d'atteindre un total cumulatif, s'il est possible de disposer de telles données.

#### A. Lignes directrices pour l'application du critère 4(a)1

1. Les poissons sont les vertébrés les plus abondants associés aux zones humides. Dans le monde entier, plus de 18.000 espèces de poissons résident durant tout ou partie de leur cycle de vie dans les zones humides telles que définies par la Convention de Ramsar.
2. L'importance du critère 4(a) tient au fait qu'une zone humide peut être définie comme étant d'importance internationale si elle possède une grande diversité de poissons, mollusques et crustacés, et cela même si elle ne satisfait pas aux autres critères. De plus, le critère souligne les différentes formes que peut prendre la diversité : nombre de sous-espèces, d'espèces et de familles, d'individus à des stades différents du cycle de vie, d'interactions interspécifiques et complexité des interactions entre les taxons susmentionnés et le milieu extérieur. Ainsi, la diversité ichthyologique comprend la diversité intraspécifique, interspécifique et entre les écosystèmes. Elle comprend aussi la diversité d'unités écologiques intraspécifiques génétiquement semblables, par exemple, les montaisons de saumons ou les différentes races géographiques de poissons marins identifiées dans nombre de mers régionales du globe. Les dénombrements d'espèces ne suffisent pas, à eux seuls, pour évaluer l'importance d'une zone humide particulière.
3. En outre, il convient de tenir compte du concept de "niche", c'est à dire des différents rôles écologiques que les espèces peuvent jouer à différents stades de leur cycle de vie. Ce point est tout particulièrement pertinent pour les animaux qui présentent une métamorphose marquée dans leur cycle de vie, tels les coraux, les anatifes, de nombreux insectes aquatiques, les amphibiens, les poissons ayant des larves ou des leptocéphales et les oiseaux dont les jeunes naissent nus, par exemple les passereaux, certains oiseaux de proie et les aigrettes.
4. Dans cette acceptation de la diversité, l'importance d'un haut niveau d'endémisme et de biodisparité est implicite. Les "espèces endémiques" sont des espèces inféodés à une seule région, souvent à un seul pays ou continent : on ne les trouve nulle part ailleurs. Beaucoup de zones humides se caractérisent par la nature hautement endémique de leur faune ichthyologique.
5. Un certain taux d'endémisme devrait servir d'indice permettant de distinguer les sites d'importance internationale. Si au moins 10% de la faune ichthyologique est endémique d'une zone humide ou de zones humides appartenant à un ensemble naturel, l'importance internationale du site devrait être reconnue. Toutefois, l'absence de poissons endémiques dans un site ne doit pas disqualifier celui-ci s'il a d'autres caractéristiques qui justifient son importance internationale. Dans certaines zones humides, telles que les grands lacs africains, le lac Baïkal en Russie, le lac Titicaca (Pérou/Bolivie), les lacs de dolines et souterrains en régions arides ainsi que les lacs insulaires, le taux d'endémisme peut atteindre 90 à 100%, mais 10% est un chiffre applicable à l'échelle mondiale. Dans les régions où il n'y a pas d'espèces de poissons endémiques, il convient de tenir compte de l'endémisme de catégories infraspécifiques génétiquement distinctes telles que les races géographiques.
6. Plus de 977 espèces de poissons sont menacées d'extinction à l'échelle mondiale et au moins 28 ont récemment disparu (Groombridge 1993). La présence d'espèces de



poissons rares ou menacées dans une zone humide est un attribut important qui fait l'objet du Critère 2 de la Convention de Ramsar.

7. Les concepts d'espèces indicatrices, symboles et clés sont également importants. La présence d'espèces "indicatrices" est une mesure utile de la bonne qualité de la zone humide. Les espèces "symboles" ont une grande valeur symboliques pour le mouvement de la conservation (par exemple la grue de Sibérie, le flamant, le "pupfish" du désert, l'esturgeon) tandis que les espèces "clés" jouent un rôle écologique vital. La reconnaissance du rôle écologique important des espèces clés qui sont souvent abondantes et largement répandues et la nécessité de les conserver sont peut-être des notions étrangères à l'éthique traditionnelle de la conservation mais méritent d'être étudiées de près. Les zones humides qui ont des populations importantes d'espèces indicatrices, et/ou clés mériteraient d'être considérées comme des sites d'importance internationale.
8. Une composante importante de la diversité biologique est la biodisparité, c'est-à-dire l'éventail des morphologies et des modes de reproduction que l'on trouve dans une communauté. La biodisparité d'une communauté de zone humide est déterminée par la diversité de ses habitats et la mesure dans laquelle ils sont prévisibles dans le temps et dans l'espace. En d'autres termes, plus les habitats sont hétérogènes et imprévisibles, plus la biodisparité de la faune ichthyologique est grande.
9. Par exemple, le lac Malawi, lac ancien et stable, possède plus de 600 espèces de poissons (92% sont des cichlidés dont la mère héberge les alevins dans sa bouche), mais seulement quelques familles de poissons. En revanche, les marais de l'Okavango, plaine d'inondation palustre qui alterne entre des phases humides et des phases sèches, ne possèdent que 60 espèces de poissons mais une variété beaucoup plus grande de morphologies et de modes de reproduction et de nombreuses familles de poissons ; ils ont donc une biodisparité plus grande (Bruton & Merron 1990).
10. Pour évaluer l'importance internationale d'une zone humide, il convient de tenir compte de la diversité biologique et de la biodisparité.
11. Il importe également de tenir compte du problème des animaux aquatiques envahissants. Les poissons, mollusques et crustacés ont été largement disséminés par l'homme, accidentellement ou à dessein, d'un bassin versant, d'un océan ou d'un continent à un autre, avec parfois des conséquences désastreuses pour la faune et l'écologie locales. Dans certains cas, comme dans les Grands Lacs laurentiens d'Amérique du Nord, la faune indigène des lacs a été modifiée de façon spectaculaire même si le dénombrement total des espèces n'a pas sensiblement baissé. Dans les marais de Suisun, dans l'estuaire du Sacramento-San Joaquin, aux Etats-Unis, l'introduction d'espèces exotiques a fait doubler le nombre des espèces dans les zones humides. Dans d'autres cas, comme dans le lac Victoria en Afrique, l'introduction d'espèces exotiques, dont les effets ont été aggravés par ceux de la surpêche et de la pollution, a entraîné un déclin majeur dans la diversité des espèces indigènes. Pour évaluer la véritable valeur intrinsèque d'un système, les mesures de la diversité biologique et de la biodisparité ne devraient prendre en compte que les associations représentatives d'espèces indigènes.
12. La situation n'est pas simple, toutefois, car de nombreux lacs de haute altitude qui se sont formés depuis la dernière glaciation ne contiennent que des espèces de poissons introduites. Dans le monde entier, des pêches commerciales, récréatives et de substance importantes dépendent d'espèces introduites, en particulier de la truite, de la carpe, du saumon, de la perche et du tilapia. De plus, certaines espèces exotiques, par exemple celles que l'on utilise pour le contrôle biologique, ont eu des effets néfastes dans les zones humides. De manière générale, il faudrait renoncer à l'introduction d'espèces exotiques de poissons, de mollusques et de crustacés qui



peuvent avoir des répercussions défavorables sur la diversité des espèces indigènes et sur lesquelles les données sont insuffisantes pour permettre un jugement fiable.

#### B. Lignes directrices pour l'application du Critère 4(b)

1. De nombreux poissons (et mollusques et crustacés) ont un cycle de vie complexe avec des frayères, des zones d'alevinage et de nourrissage distantes les unes des autres ce qui les oblige à de longues migrations. Il est vital de conserver toutes ces zones qui sont essentielles à l'accomplissement du cycle de vie d'un poisson si l'on veut maintenir l'espèce ou la population de poissons. Les poissons qui passent stade adulte dans les eaux libres, utilisent abondamment les habitats peu profonds et productifs que l'on trouve dans les zones humides côtières (notamment les lagunes côtières, les estuaires, les marais salants, les récifs rocheux proches des côtes et les pentes sableuses) comme frayères, zones de nourrissage et d'alevinage. Il s'ensuit que ces zones humides entretiennent des processus écologiques essentiels pour les stocks de poissons même si elles n'hébergent pas nécessairement elles-mêmes d'importantes populations de poissons adultes.
2. En outre, beaucoup de poissons qui vivent dans les rivières, les marécages ou les lacs fraient dans une partie de l'écosystème alors qu'ils passent leur vie adulte dans d'autres eaux intérieures ou dans la mer. Il est fréquent que, pour frayer, les poissons des lacs remontent les rivières et que les poissons de rivière émigrent en aval, vers un lac ou un estuaire ou, au-delà de l'estuaire, vers la mer. Beaucoup de poissons des marais émigrent des eaux plus profondes et plus permanentes vers des régions peu profondes et temporairement inondées afin d'y frayer. Les zones humides - même celles qui sont en apparence insignifiantes - d'une partie d'un système fluvial peuvent donc être vitales pour le fonctionnement approprié de vastes portions du fleuve en amont ou en aval de la zone humide.
3. L'adoption de ce critère d'identification des zones humides d'importance internationale n'a pour seul objectif que de servir de guide aux Parties contractantes sans préjudice des droits de ces Parties à réglementer les pêcheries dans des zones humides particulières et/ou ailleurs.

**Valeurs des zones humides**

<i>Code</i>	<i>Valeurs</i>
<b>FONCTIONS</b>	
101	Recharge de la nappe aquifère
102	Résurgence de la nappe aquifère
103	Rétention des crues
104	Rétention des sédiments/substances toxiques
105	Rétention des nutriments
106	Prévention de l'érosion côtière
107	Protection contre les tempêtes/coupe-vent
108	Transport de l'eau
109	Support de la chaîne trophique
110	Habitat d'espèces sauvages
111	Activités de loisirs
<b>PRODUITS</b>	
201	Ressources faunistiques
202	Pêcheries
203	Pâturage et fourrage
204	Ressources agricoles
205	Approvisionnement en eau
206	Ressources forestières
<b>ATTRIBUTS</b>	
301	Diversité biologique
302	Caractère unique culturel et patrimonial



## Codes MedWet des l'habitats

Le *Système de description des habitats* a été établi pour décrire les habitats des zones humides méditerranéennes et pour en faciliter la cartographie. Ce système est une adaptation de la *Classification of Wetlands and Deepwater Habitats of the United States* (Cowardin *et al.*, 1979). Il a été testé au Portugal et en Grèce.

Il s'agit d'un système hiérarchique et structuré autour d'une combinaison de caractéristiques écologiques, biologiques, hydrologiques et de substrat, ce qui lui permet d'être utilisé dans toute la région méditerranéenne. Le code de description de chaque habitat inclut les séries de lettres représentant le Système, le Sous-système, la Classe, la Sous-classe, le Régime hydrologique, la Salinité, le Modificateur d'artificialisation et le Type dominant.

Les exemples présentés ci-après illustrent la manière dont le code de chaque habitat est établi:

### Exemple A

Niveau 1	Système:	E	Estuarien
Niveau 2	Sous-système:	-	
Niveau 3	Classe:	E	Emergent
Niveau 4	Sous-classe	P	Persistant
Niveau 5	Régime hydrologique	R	Régulièrement inondé
Niveau 6	Salinité de l'eau	B	Mixohalin
Niveau 7	Modificateur d'artificialisation	-	
Niveau D	Type dominant	S	<i>Spartina sp.</i>
Niveau C	Compteur*		

**MedWet Habitat code\***

E	-	E	P	R	B	-	S	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

  
Niveau 1 2 3 4 5 6 7 D C C

\* Compteur: permet la distinction entre plusieurs unités d'un même habitat. Ces unités sont décrites de la même manière mais diffèrent par leur faune ou leur flore ou leurs activités et impacts.

### Exemple B

Niveau 1	Système:	L	Lacustre
Niveau 2	Sous-système:	L	Littoral
Niveau 3	Classe:	A	Plantes submergées et/ou flottantes
Niveau 4	Sous-classe	L	Plantes vasculaires flottantes
Niveau 5	Régime hydrologique	S	Inondé saisonnièrement
Niveau 6	Salinité de l'eau	F	Douce
Niveau 7	Modificateur d'artificialisation	D	Endigué/Capté
Niveau D	Type dominant	-	
Niveau C	Compteur*	-	

**MedWet Habitat code\***

L	L	A	F	S	F	D	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

  
Niveau 1 2 3 4 5 6 7 D C C

## Légende des zones humides

Doit être utilisée conjointement avec le volume III: *Habitat Description System*, pour de plus amples informations.

### NIVEAU 1 SYSTEMES

<b>M</b>	Marin
<b>E</b>	Estuarien
<b>R</b>	Riparien
<b>L</b>	Lacustre
<b>P</b>	Palustre
<b>U</b>	Non-humide (2)

### NIVEAU 2 SOUS-SYSTEMES

-	Pas de sous-système
-	Pas de sous-système
<b>T</b>	Cotidal
<b>W</b>	Pérenne inférieur
<b>U</b>	Pérenne supérieur
<b>E</b>	Intermittent
<b>K</b>	Pérenne inconnu (1)
<b>M</b>	Limnique
<b>L</b>	Littoral
-	Pas de sous-système

(1) Non inclus dans le système MedWet de description de l'habitat. Créé uniquement à des fins cartographiques.

(2) Peut inclure des zones humides n'ayant pas pu être inventoriées en raison de la procédure appliquée ou de conventions cartographiques.

### NIVEAU 3 CLASSES

<b>0</b>	Surface de l'eau
<b>S</b>	Sans végétation
<b>A</b>	Plantes submergées et/ou flottantes

### NIVEAU 4 SOUS-CLASSES

<b>R</b>	Roche
<b>C</b>	Galets/Gravier
<b>S</b>	Sable
<b>M</b>	Vase
<b>O</b>	Matière organique
<b>A</b>	Croûte de sel
<b>K</b>	Fond inconnu (1)
<b>R</b>	Roche
<b>C</b>	Galets/Gravier
<b>S</b>	Sable
<b>M</b>	Vase
<b>O</b>	Organique
<b>A</b>	Croûte de sel
<b>V</b>	Plantes pionnières
<b>A</b>	Algues
<b>M</b>	Mousses aquatiques
<b>F</b>	Plantes flottantes libres
<b>L</b>	Plantes à feuilles flottantes
<b>R</b>	Plantes submergées enracinées
<b>Z</b>	Plantes submergées non identifiées (1)
<b>X</b>	Surface inconnue (1)

<b>R</b>	Récif	<b>C</b>	Coraux
		<b>M</b>	Mollusques
		<b>W</b>	Vers
<b>M</b>	Mousse-Lichen	<b>M</b>	Mousse
		<b>L</b>	Lichen
<b>E</b>	Emergent	<b>P</b>	Persistant
		<b>N</b>	Non persistant
<b>U</b>	Fourrés/arbustes	<b>D</b>	Caducifolié
		<b>E</b>	Sempervirent
		<b>A</b>	Mort
<b>F</b>	Boisé	<b>D</b>	Caducifolié
		<b>E</b>	Sempervirent
		<b>A</b>	Mort

## NIVEAU 5

**REGIME HYDROLOGIQUE****MARIN et ESTUARIEN**

<b>P</b>	Inondé en permanence
<b>S</b>	Subtidal
<b>A</b>	Exposé irrégulièrement
<b>R</b>	Inondé régulièrement
<b>G</b>	Inondé irrégulièrement
<b>U</b>	Saturé

**RIPARIEN, LACUSTRE et PALUSTRE**

<b>P</b>	Inondé en permanence
<b>L</b>	Inondé en semi-permanence
<b>S</b>	Inondé saisonnièrement
<b>T</b>	Inondé temporairement
<b>I</b>	Inondé par intermittence
<b>U</b>	Saturé

**Zones cotidales***(Ripariennes et palustres)*

<b>F</b>	Cotidal-inondé en permanence
<b>Y</b>	Cotidal-inondé en semi-permanence
<b>R</b>	Inondé régulièrement
<b>E</b>	Cotidal-inondé saisonnièrement
<b>M</b>	Cotidal-inondé temporairement

**Zones inondées artificiellement**

<b>A</b>	Inondé artificiellement
----------	-------------------------

**MARIN, ESTUARIEN, RIPARIEN, LACUSTRE et PALUSTRE**

<b>K</b>	Inconnu(1)
----------	------------



**NIVEAU 6  
SALINITE DE L'EAU**

**HALINITE COTIERE**

- F** Douce
- O** Oligohaline
- M** Mésohaline
- P** Polyhaline
- B** Mixohaline (saumâtre)
- S** Euryaline
- H** Hyperhaline

**SALINITE INTERIEURE**

- F** Douce
- M** Mixosaline
- E** Eurysaline
- Y** Hypersaline

**NIVEAU 7  
MODIFICATEUR D'ARTIFICIALISATION**

- F** Cultivé
- A** Artificiel
- S** Déblai
- E** Excavé
- D** Endigué/Capté
- P** Partiellement drainé/Creusé de fossés
- B** Cultivé-Endigué/Capté
- C** Artificiel - Excavé
- G** Artificiel - Endigué/Capté
- H** Artificiel - Excavé - Endigué/Capté
- J** Déblai - Excavé
- L** Déblai - Endigué/Capté
- M** Déblai - Excavé - Endigué/Capté
- N** Excavé - Endigué/Capté

**NIVEAU D  
TYPE DOMINANT**

Par exemple, si une zone a été classée dans la catégorie Boisée, le Type est désigné par le nom latin de l'espèce dominante ou par la combinaison des espèces (maximum trois espèces co-dominantes). La liste des Types dominants évoluera à mesure que les recherches de l'inventaire des zones humides s'approfondiront.

**NIVEAU C + C  
COMPTEUR**

## Codes des Activites

Voici la liste des activités humaines pouvant influencer l'état de conservation du site. Cette liste est utilisée par le réseau Natura 2000.

<b>00</b>	<b>Gestion pour la conservation</b>
<b>010</b>	Conservation des habitats
<b>020</b>	Conservation des ressources
<b>030</b>	Conservation des espèces
<b>040</b>	Restauration
<b>090</b>	Autres activités de conservation
<b>10</b>	<b>Agriculture, foresterie et élevage</b>
100	Mise en culture
101	modification des pratiques culturales
102	fauche/coupe
110	Epandage de pesticides
120	Fertilisation
130	Irrigation
140	Pâturage
141	abandon de systèmes pastoraux
150	Remembrement
151	élimination des haies et boqueteaux
160	Gestion forestière
161	plantation forestière
162	artificialisation des peuplements
163	replantation forestière
164	éclaircissage
165	élimination des sous-étages
166	élimination des arbres morts ou déperissants
167	déboisement
170	Elevage de bétail
171	alimentation du bétail
180	Brûlage
190	Autres activités agricoles et forestières
<b>20</b>	<b>Pêche, chasse et autres collectes</b>
200	Pêche, pisciculture, aquaculture
210	Pêche professionnelle
211	pêche à poste
212	pêche hauturière
213	pêche aux arts traïnants
220	Pêche de loisirs
221	bêchage pour appâts
230	Chasse
240	Prélèvements sur la faune
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)
242	desairage (rapaces)
243	piégeage, empoisonnement, braconnage
244	autres prélèvements sur la faune
250	Prélèvements sur la flore
251	pillage de stations floristiques
290	Autres activités de pêche, chasse et collectes

<b>30</b>	<b>Mines et extraction de matériaux</b>
300	Extraction de sables et graviers
301	carrières
302	enlèvement de matériaux de plage
310	Extraction de la tourbe
311	extraction manuelle de la tourbe
312	extraction mécanique de la tourbe
320	recherche et exploitation pétrolière
330	Mines
331	activités minières à ciel ouvert
340	Salines
390	Autres activités minières et d'extraction
<b>40</b>	<b>Urbanisation, industrialisation et activités similaires</b>
400	Zones urbanisées, habitations
401	urbanisation continue
402	urbanisation discontinue
403	habitat dispersé
409	autres formes d'habitats
410	Zones industrielles ou commerciales
411	usine
412	stockage industriel
419	autres zones industrielles/commerciales
420	Décharges
421	dépôts de déchets ménagers
422	dépôts de déchets industriels
423	dépôts de matériaux inertes
424	autres décharges
430	Equipements agricoles
440	Entreposage de matériaux
490	Autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire
<b>50</b>	<b>Transport et communication</b>
500	Réseaux de communication
501	sentier, chemin, piste cyclable
502	route, autoroute
503	voie ferrée, T.G.V.
504	zones portuaires
505	aérodrome
506	aéroport, héliport
507	pont, viaduc
508	tunnel
509	autres réseaux de communication
510	Transports d'énergie
511	ligne électrique
512	pipe line
513	autres formes de transport d'énergie
520	Navigation
530	Amélioration de l'accès du site
590	Autres formes de transport et de communication
<b>60</b>	<b>Sports et loisirs</b>
600	Equipements sportifs et de loisirs
601	golf
602	complexe de ski
603	stade



604	circuit, piste
605	hippodrome
606	parc d'attraction
607	terrain de sport
608	camping, caravane
609	autres complexes de sports et de loisirs
610	Centres d'interprétation
620	Sports et loisirs de nature
621	sports nautiques
622	randonnées, équitation et véhicules non motorisés
623	véhicules motorisés
624	escalade, varappe, spéléologie
625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
626	ski, ski hors piste
629	autres sports de plein air et activités de loisirs
690	Autres loisirs et activités de tourisme
<b>70</b>	<b>Pollution et autres impacts humains</b>
700	Pollutions
701	pollution de l'eau
702	pollution de l'air
703	pollution du sol
709	autres formes ou formes associées de pollution
710	Nuisances sonores
720	Piétinements, surfréquentation
730	Manoeuvres militaires
740	Vandalisme
790	Autres pollutions ou impacts des activités humaines
<b>80</b>	<b>Changements des conditions hydrauliques</b>
800	Comblement et assèchement
801	poldérisation
802	assèchements de terrains gagnés sur la mer, les estuaires, les zones humides en général
803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
810	Drainage
811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
820	Extraction de sédiments (vase)
830	Canalisation
840	Mise en eau
850	Modification du fonctionnement hydrographique
851	modification des courants marins
852	modification des structures des cours d'eau
853	gestion des niveaux d'eau
860	décharge, dépôt de dragage
870	Construction de digues, remblais, plages artificielles
871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
890	Autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
<b>90</b>	<b>Processus naturels (biotiques et abiotiques)</b>
900	Erosion
910	Envasement
920	Assèchement
930	Submersion
940	Catastrophes naturelles

941	inondation
942	avalanche
943	éboulement, glissement de terrain
944	tempête, cyclone
945	volcanisme
946	tremblement de terre
947	raz de marée
948	incendie naturel
949	autres catastrophes naturelles
950	Evolution biocénétique
951	accumulation de matières organiques
952	eutrophisation
953	acidification
954	envahissement d'une espèce
960	Relations interspécifiques (faune)
961	compétition (ex : Goéland/Sterne)
962	parasitisme
963	introduction d'une maladie
964	pollution génétique
965	prédation
966	antagonisme avec des espèces introduites
967	antagonisme avec des animaux domestiques
969	autres formes de compétition de la faune
970	Relations interspécifiques (flore)
971	compétition
972	parasitisme
973	introduction d'une maladie
974	pollution génétique
975	manque d'agents pollinisateurs
976	dégâts de gibier
979	autres formes de compétition à la flore
990	Autres processus naturels
<b>XX</b>	<b>Activité négligeable ou aucune activité</b>



## CODES DES IMPACTS

### A Perte de valeur(s) esthétique(s)

- AN- Augmentation du bruit  
AS- Perte de caractère pittoresque

### E Amélioration

- EA- Amélioration de la capacité de transport de l'eau  
EB- Amélioration des valeurs esthétiques  
ED- Amélioration de l'élimination/de la rétention des sédiments  
EE- Amélioration du potentiel économique  
EF- Amélioration de la protection contre les éléments naturels  
EI- Amélioration d'une ou plusieurs autre(s) valeur(s) socio-économique(s)  
EO- Amélioration de la productivité naturelle  
EP- Réduction du potentiel de l'intrusion de sel  
ER- Amélioration de la régulation de débit  
ES- Amélioration de l'approvisionnement en eau  
ET- Amélioration de l'élimination/de la rétention des substances toxiques  
EU- Amélioration du potentiel touristique/récréatif  
EW- Amélioration des valeurs liées au caractère naturel "sauvage"

### F Changements fauniques

- FA- Changement de la composition des classes d'âge d'une espèce animale  
FB- Bouleversement de l'équilibre/de l'interaction naturels entre les espèces animales  
FC- Changements dans la composition des espèces animales  
FCD Perte de diversité faunistique  
FCP Introduction de ravageurs  
FF- Bouleversement des cycles/fonctions naturels de la faune  
FFB Bouleversement de la reproduction  
FFO Bouleversement du cycle/de fonctions de la faune autres que la reproduction  
FP- Diminution des populations animales  
FPX Extinction locale d'espèces animales

### H Dégradation de l'habitat

- HC- Perte d'un ou de plusieurs corridor(s) pour les espèces sauvages  
HF- Fragmentation de l'habitat  
HL- Perte d'habitats

### L Diminution des bénéfices liés aux zones humides

- LA- Diminution de la capacité de transport de l'eau  
LD- Diminution de l'élimination/de la rétention des sédiments  
LE- Diminution du potentiel économique  
LF- Diminution de la protection contre les éléments naturels  
LI- Diminution d'une ou plusieurs autre(s) valeur(s) socio-économique(s)  
LO- Diminution de la productivité naturelle  
LP- Diminution de la prévention de l'intrusion de sel  
LR- Diminution de la régulation de débit  
LS- Diminution de l'alimentation en eau  
LT- Diminution de l'élimination/de la rétention des substances toxiques  
LU- Diminution du potentiel touristique/récréatif  
LW- Diminution des valeurs de nature sauvage/espèces sauvages

<b>P</b>	<b>Pollution</b>
<b>PC-</b>	Pollution chimique
<b>PCA</b>	Pollution chimique accidentelle/ponctuelle
<b>PCC</b>	Pollution chimique chronique
<b>PCO</b>	Pollution chimique de gravité/durée indéterminées
<b>PF-</b>	Pollution par les engrais/un excès de nutriments
<b>PFA</b>	Pollution accidentelle/ponctuelle par les engrais/un excès de nutriments
<b>PFC</b>	Pollution chronique par les engrais/un excès de nutriments
<b>PFO</b>	Pollution par les engrais/un excès de nutriments de gravité/durée indéterminées
<b>PH-</b>	Elévation du pH
<b>PHA</b>	Elévation accidentelle/ponctuelle du pH
<b>PHC</b>	Elévation chronique du pH
<b>PHO</b>	Elévation du pH de durée/gravité indéterminées
<b>PI-</b>	Elévation de la température
<b>PIA</b>	Elévation accidentelle/ponctuelle de la température
<b>PIC</b>	Elévation chronique de la température
<b>PIO</b>	Elévation de la température de gravité/durée indéterminées
<b>PJ-</b>	Diminution du pH
<b>PJA</b>	Diminution accidentelle/ponctuelle du pH
<b>PJC</b>	Diminution chronique du pH
<b>PJO</b>	Diminution du pH de durée/gravité indéterminées
<b>PM-</b>	Pollution par les métaux lourds
<b>PMA</b>	Pollution accidentelle/ponctuelle par les métaux lourds
<b>PMC</b>	Pollution chronique par les métaux lourds
<b>PMO</b>	Pollution par les métaux lourds de gravité/durée indéterminées
<b>PO-</b>	Pollution par les hydrocarbures
<b>POA</b>	Pollution accidentelle/ponctuelle par les hydrocarbures
<b>POC</b>	Pollution chronique par les hydrocarbures
<b>POO</b>	Pollution par les hydrocarbures de gravité/durée indéterminées
<b>PP-</b>	Pollution par les pesticides
<b>PPA</b>	Pollution accidentelle/chronique par les pesticides
<b>PPC</b>	Pollution chronique par les pesticides
<b>PPO</b>	Pollution chronique par les pesticides de gravité/durée indéterminées
<b>PR-</b>	Pollution radioactive
<b>PRA</b>	Pollution radioactive accidentelle/ponctuelle
<b>PRC</b>	Pollution radioactive chronique
<b>PRO</b>	Pollution radioactive de gravité/durée indéterminées
<b>PS-</b>	Pollution par les effluents
<b>PSA</b>	Pollution accidentelle/chronique par les effluents
<b>PSC</b>	Pollution chronique par les effluents
<b>PSO</b>	Pollution par les effluents de gravité/durée indéterminées
<b>PT-</b>	Diminution de la température
<b>PTA</b>	Diminution accidentelle/ponctuelle de la température
<b>PTC</b>	Diminution chronique de la température
<b>PTO</b>	Diminution de la température de gravité/durée indéterminées
<b>PU-</b>	Augmentation de la turbidité
<b>PUA</b>	Augmentation accidentelle/ponctuelle de la turbidité
<b>PUC</b>	Augmentation chronique de la turbidité
<b>PUO</b>	Augmentation de la turbidité de gravité/durée indéterminées
<b>PV-</b>	Diminution de l'oxygène dissous
<b>PVA</b>	Diminution accidentelle/ponctuelle de l'oxygène dissous
<b>PVC</b>	Diminution chronique de l'oxygène dissous
<b>PVO</b>	Diminution de l'oxygène dissous de gravité/durée indéterminées



<b>S</b>	<b>Impacts sur les sols/terres</b>
SA-	Remblaiement/Dépôt
SC-	Lessivage des sols
SE-	Augmentation de l'érosion
SEH	Augmentation de l'érosion hydrique
SEW	Augmentation de l'érosion éolienne
SI-	Acidification du sol
SK-	Retrait des tourbières
SL-	Accélération des glissements de terrain
SP-	Compactage des sols
SS-	Envasement
<b>V</b>	<b>Dégradation de la végétation</b>
VA-	Changement de la composition des classes d'âge des espèces végétales
VC-	Changements dans la composition de la flore
VCD	Perte de diversité floristique
VCP	Introduction d'espèces végétales exotiques
VP-	Diminution des populations végétales
VS-	Changement de la structure végétale
<b>W</b>	<b>Impacts hydrologiques</b>
WD-	Détournement des eaux
WF-	Augmentation des crues
WG-	Drainage/Baisse du niveau de l'eau
WGL	Drainage de l'eau dormante
WGS	Drainage de terrains marécageux
WGT	Abaissement du niveau de la nappe
WR-	Altération du régime du débit
WS-	Intrusion d'eau salée
WSG	Intrusion d'eau salée dans la nappe phréatique
WSL	Intrusion d'eau salée dans la terre
WSR	Intrusion d'eau salée dans les eaux de surface
WT-	Altération du régime des marées





Code du bassin versant

ou sous bassin versant

Code du site\*

Nom du bassin versant/sous bassin versant:

Nom de la zone humide\*:

*Cette page sera utilisée pour répertorier les numéros  
des fiches et formulaires utilisés pour décrire chaque site*

# Fiches pour l'inventaire des zones humides

**HABITAT**

Nombre de fiches

**FLORE**

Nombre de fiches

**FAUNE**

Nombre de fiches

**ACTIVITÉS & IMPACTS**

Nombre de fiches

**MÉTÉOROLOGIE**

Nombre de fiches

**RÉFÉRENCES**

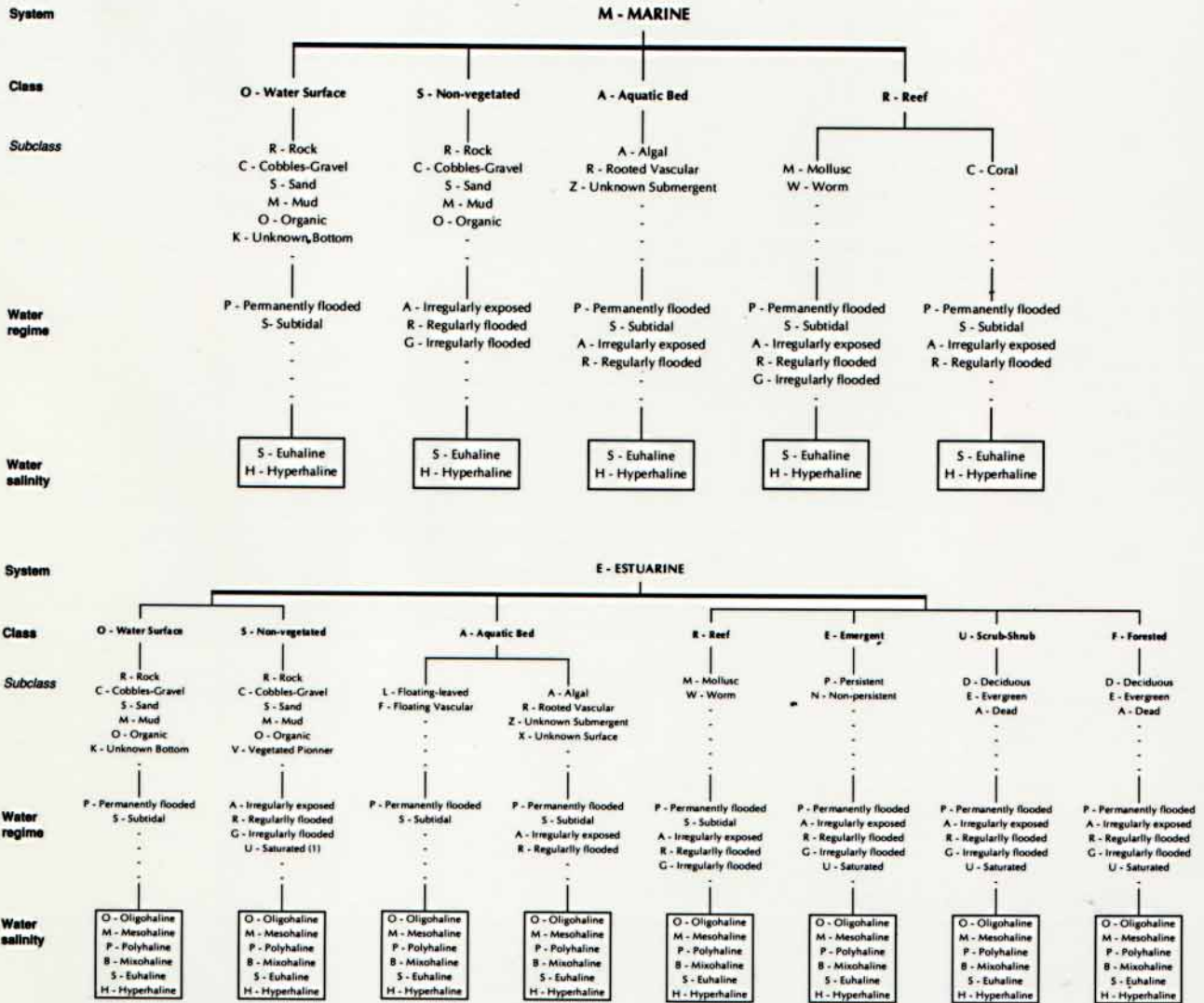
Nombre de fiches

MedWet

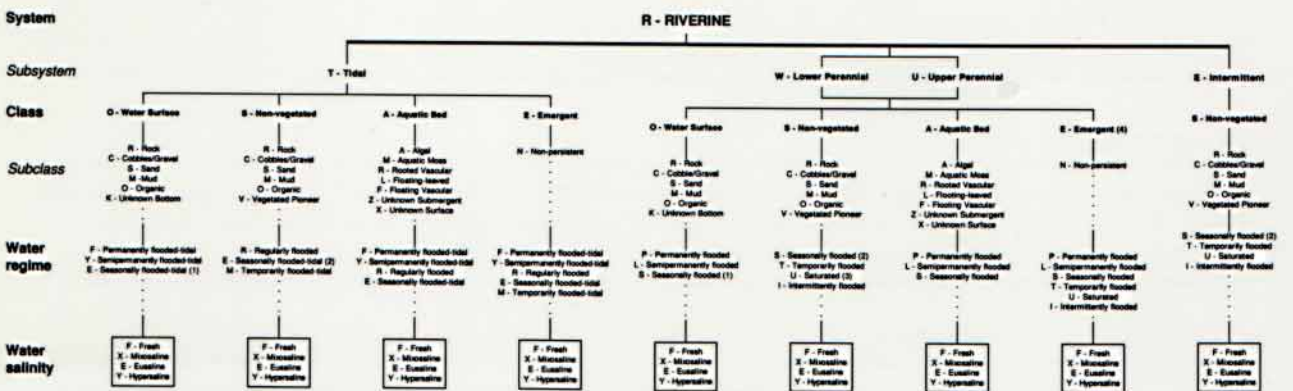


# MedWet Habitat Description System

Wetland habitats should be labelled using the letter code listed in the wetland legend. The habitat description code of each mapped unit should include the appropriate System, Subsystem, Class, Subclass, Water Regime, Salinity, Artificial Modifier and Dominance Type.

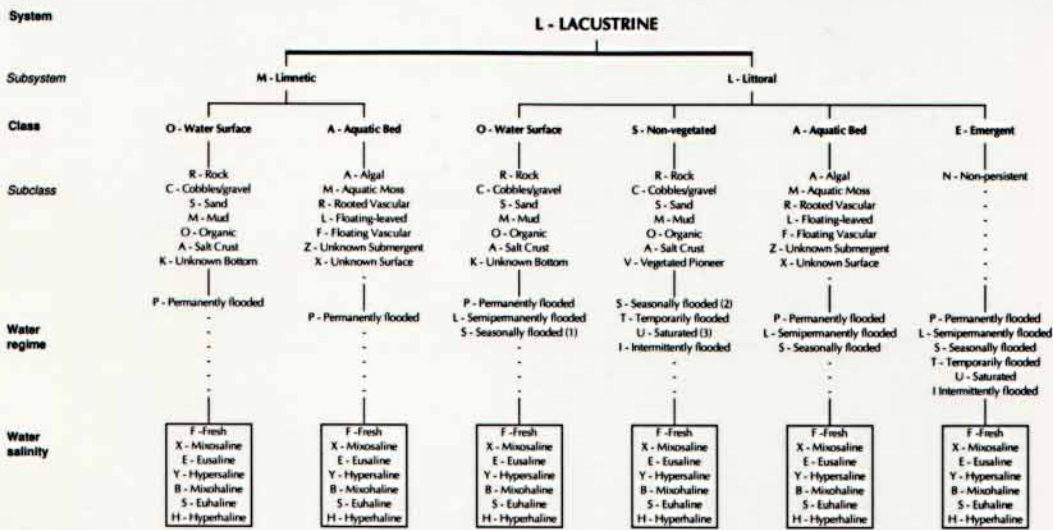


(1) The Rock and Cobbles/gravel Subclasses are not included

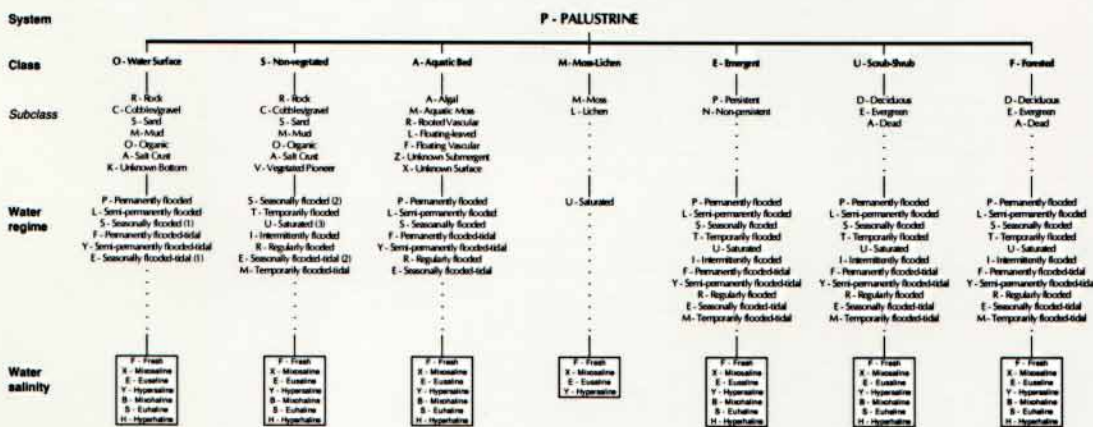


- (1) Wetlands that are covered by water for more than half of the growing season.
- (2) Wetlands that are uncovered by water for more than half of the growing season.
- (3) The Rock and Cobbles/gravel Subclasses are not included.
- (4) Are only found in the Lower Perennial Ecological Subsystem.





- (1) Wetlands that are covered by water more than half of the growing season.  
 (2) Wetlands that are uncovered by water for more than half of the growing season.  
 (3) The Rock and Cobble/gravel Subclasses are not included.



- (1) Wetlands that are covered by water more than half of the growing season.  
 (2) Wetlands that are uncovered by water for more than half of the growing season.  
 (3) The Rock and Cobble/gravel Subclasses are not included.

## ARTIFICIAL MODIFIERS

<b>F</b> Farmed	<b>B</b> Farmed - Diked/Impounded
<b>A</b> Artificial substrate	<b>C</b> Artificial - Excavated
<b>S</b> Spoil	<b>G</b> Artificial - Diked/Impounded
<b>E</b> Excavated	<b>H</b> Artificial - Excavated - Diked/Impounded
<b>D</b> Diked/Impounded	<b>J</b> Spoil - Excavated
<b>P</b> Partially Drained/Ditched	<b>L</b> Spoil - Diked /Impounded
	<b>M</b> Spoil - Excavated - Diked/Impounded
	<b>N</b> Excavated - Diked/Impounded

## DOMINANCE TYPE

For example, if an area has been classified in the Forested class, the Dominance Type is labelled by the Latin name of the dominant species or by the combination of species (maximum three co-dominant species). The lists of Dominance Types will evolve as detailed wetland inventory work proceeds.

### Example:

System code:

**P-EPSFD/P--**

**System:** Palustrine; **No Subsystem;** **Class:** Emergent; **Subclass:** Persistent; **Water Regime:** Seasonally flooded; **Water Salinity:** Fresh; **Special Modifier:** Diked/Impounded; **Dominance Type:** *Phragmites australis*.



Pays:: \_\_\_\_\_

Numéro du formulaire: \_\_\_\_\_

Nom du rédacteur\*: \_\_\_\_\_

Adresse\*: \_\_\_\_\_

Date\* (JJMMAA):

Code du bassin versant\*      
(ou sous bassin versant)

C C S S

Nom\* du bassin versant/sous bassin versant: \_\_\_\_\_

## 1. LOCALISATION

Latitude\* entre     N et     N  
 Longitude\* entre     et

Altitude (m) Minimum: Maximum:

## 2. INFORMATIONS PHYSIOGRAPHIQUES

Superficie\* (Km<sup>2</sup>): Longueur du cours d'eau (Km):

### CLIMAT

Pluviométrie (mm) Minimum: Maximum:  
 Température (°C) Minimum: Maximum:  
 Période (années) de: à:

Remarques sur le climat: \_\_\_\_\_

Bioclimats dominants	couverture (%)
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	

(Si nécessaire, ajouter des feuilles supplémentaires)

### HYDROLOGIE

Débit(Hm<sup>3</sup>/ an):

(Si nécessaire, ajouter des feuilles supplémentaires)

*(Si nécessaire, ajouter des feuilles supplémentaires)*

**3. POPULATION, OCCUPATION DES SOLS ET IMPACTS**

**POPULATION**

Nombre de villes et villages de

< 1000 hab.	<input type="text"/>
1000-10 000 hab.	<input type="text"/>
10 000-100 000 hab.	<input type="text"/>
>100 000 hab.	<input type="text"/>
Année de l'enregistrement:	<input type="text"/>

*Remarques sur la population  
(population humaine, densité et variations saisonnières):*

**Occupation des sols (CORINE Landcover)**

Pourcentage (%) des sols occupés par

zones artificielles	<input type="text"/>
zones agricoles	<input type="text"/>
forêts/zones semi naturelles	<input type="text"/>
zones humides	<input type="text"/>
plans d'eau	<input type="text"/>

*Remarques sur l'occupation des sols:*

**MENACES ET IMPACTS GLOBAUX**

---

*(Si nécessaire, ajouter des feuilles supplémentaires)*





Pays\*:

Numéro du formulaire:

Nom du rédacteur\*:

Adresse\*:

Date \* (JJMMAA):

## 1. IDENTIFICATION

Code du Site\*

Nom usuel de la zone humide\*:

Autres noms:

Autres noms:

Natura 2000	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CORINE Biotopes	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ramsar	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Med. SPA (Conv. Barcelone)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DIOE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ZICO	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

<sup>1</sup>Donner le nom de l'inventaire

## 2. LOCALISATION

Coordonnées géographiques\*     N

UTM

(10X10 km)

Altitude (m) Minimum: Maximum: Moyenne::

### Divisions administratives

Codes*	couverture(%)	Subdivision(s)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Remarque sur la localisation\* (ville la plus proche, cours d'eau principal, etc.):

(Si nécessaire, ajouter des feuilles supplémentaires)

Code du bassin versant\*      
(ou sous bassin versant) C C S S

Nom\* du bassin versant/sous bassin versant:

Partie d'un complexe?\*(O/N)

Si oui, nom du complexe\*:

Coordonnées géographiques du complexe     N











Numéro du formulaire:

Code du site\*

Classification<sup>1</sup> /Code de l'habitat\*  /

et/ou

Code MedWet de l'habitat\*

Niveau 1 2 3 4 5 6 7 D C C

Permanence de l'eau<sup>2\*</sup>   Salinité de l'eau<sup>3\*</sup>

Superficie\* (ha): Prof. max. (m): Etat<sup>4</sup>  Gestion de l'eau<sup>5</sup>   pH<sup>6</sup>

Description générale:

Classification<sup>1</sup> /Code de l'habitat\*  /

et/ou

Code MedWet de l'habitat\*

Niveau 1 2 3 4 5 6 7 D C C

Permanence de l'eau<sup>2\*</sup>   Salinité de l'eau<sup>3\*</sup>

Superficie\* (ha): Prof. max. (m): Etat<sup>4</sup>  Gestion de l'eau<sup>5</sup>   pH<sup>6</sup>

Description générale:

Classification<sup>1</sup> /Code de l'habitat\*  /

et/ou

Code MedWet de l'habitat\*

Niveau 1 2 3 4 5 6 7 D C C

Permanence de l'eau<sup>2\*</sup>   Salinité de l'eau<sup>3\*</sup>

Superficie\* (ha): Prof. max. (m): Etat<sup>4</sup>  Gestion de l'eau<sup>5</sup>   pH<sup>6</sup>

Description générale:

Classification<sup>1</sup> /Code de l'habitat\*  /

et/ou

Code MedWet de l'habitat\*

Niveau 1 2 3 4 5 6 7 D C C

Permanence de l'eau<sup>2\*</sup>   Salinité de l'eau<sup>3\*</sup>

Superficie\* (ha): Prof. max. (m): Etat<sup>4</sup>  Gestion de l'eau<sup>5</sup>   pH<sup>6</sup>

Description générale:

(si nécessaire, ajouter une feuille supplémentaire pour Habitat)

<sup>1</sup> Classification:

C - Habitat CORINE Biotopes; R - Type Ramsar.

<sup>2</sup> Permanence de l'eau:

1 - Permanente; 2 - Saisonnière; 3 - Temporaire/Intermittente.

<sup>3</sup> Salinité de l'eau:

0 - Inconnue; 1 - Douce (<0.5 g/l); 2 - Douce/saumâtre (0.5-5.0 g/l); 3 - Saumâtre (5.0-18.0 g/l); 4 - Saumâtre/salée (18.0-30.0 g/l); 5 - Salée (30.0 > g/l), 6 - Variable.

<sup>4</sup> Etat:

1 - Habitat naturel intact (aucun signe de changement); 2 - Habitat naturel prédominant (>50%); 3 - Habitat partiellement modifié (10-50% intact); 4 - Habitat largement modifié (<10% intact); 5 - Habitat intégralement modifié.

<sup>5</sup> Gestion de l'eau:

0 - Inconnue; 1 - Naturellement inondé; 2 - Partiellement contrôlé; 3 - Entièrement contrôlé.

<sup>6</sup> pH:

0 - Inconnu; 1 - Acide (pH < 5.5); 2 - Neutre (pH 5.5 - 7.4); 3 - Alcalin (pH > 7.4).















## Contacts clés

(Nom, organisation, adresse, n° de tél. et fax, compétences)

(si nécessaire, ajouter une feuille supplémentaire)

### Cartes

<b>Titre:</b>		<b>Echelle: 1: 000</b>	<b>Année:</b>
<b>Source:</b>	<b>Type:</b>	<b>Projection:</b>	
<b>Titre:</b>		<b>Echelle: 1: 000</b>	<b>Année:</b>
<b>Source:</b>	<b>Type:</b>	<b>Projection:</b>	
<b>Titre:</b>		<b>Echelle: 1: 000</b>	<b>Année:</b>
<b>Source:</b>	<b>Type:</b>	<b>Projection:</b>	
<b>Titre:</b>		<b>Echelle: 1: 000</b>	<b>Année:</b>
<b>Source:</b>	<b>Type:</b>	<b>Projection:</b>	

(si nécessaire, ajouter une feuille supplémentaire)

### Photographies aériennes

<b>Titre:</b>		<b>Echelle: 1: 000</b>	<b>Année:</b>
<b>Source:</b>	<b>Type:</b>		
<b>Titre:</b>		<b>Echelle: 1: 000</b>	<b>Année:</b>
<b>Source:</b>	<b>Type:</b>		
<b>Titre:</b>		<b>Echelle: 1: 000</b>	<b>Année:</b>
<b>Source:</b>	<b>Type:</b>		
<b>Titre:</b>		<b>Echelle: 1: 000</b>	<b>Année:</b>
<b>Source:</b>	<b>Type:</b>		

(si nécessaire, ajouter une feuille supplémentaire)

**ICN**   
Instituto da Conservação da Natureza

**WETLANDS**  
**INTERNATIONAL**







Produced with financial support  
of the European Commission